

MAGAZINE MUNICIPAL

Larmor Plage

N° 43

Janvier 2024



MOBILITÉ

Un nouvel itinéraire cyclable pour rejoindre Plœmeur

Pages 8 et 9

DOSSIER

Une vie culturelle et patrimoniale dynamique

Pages 15 à 17

ÉCONOMIE LOCALE

Le commerce, un enjeu pour le cœur de notre commune

Page 26

Sommaire **N°43**



4-7 Entretien

- Patrice Valton répond aux questions

8-9 Mobilité

- Un nouvel itinéraire cyclable pour rejoindre Plœmeur en toute sécurité

10 Développement durable

- Éclairage public et sobriété énergétique

11 Environnement

- Le sanglier sur notre territoire communal

12-13 Travaux

- Point sur les travaux de voirie
- État d'avancement des projets communaux d'urbanisme

14 Circulation

- Un nouveau plan de circulation en expérimentation dans le centre-bourg

15-17 Dossier

- Mise sur les rails du service culture et patrimoine

18-19 Social

- L'EHPAD à Kerhoas
- Kerderff : un nouveau foyer-résidence

20-21 Enfance-jeunesse

- Les projets du secteur enfance-jeunesse

22 Actualités

23 Arrêt sur images

24 Tribune politique

25 Commerçants

- Bienvenue au « Driver's Club » !

26 Économie locale

- Le commerce, un enjeu pour le cœur de notre commune

27 Médiathèque

- Des nouveautés pour 2024

28-29 Événements culturels

30-31 Agenda





Édito

du maire de Larmor-Plage
Patrice Valton

L'année 2023 s'est achevée avec de nouvelles et joyeuses animations de Noël et j'espère que vous aurez passé de très bonnes fêtes en famille.

Elle s'est aussi achevée avec beaucoup de précipitations et d'épisodes tempétueux qui ont mis à mal notre littoral et mobilisé nos services dans l'urgence. Je veux ici rendre un hommage appuyé à nos agents car leurs interventions ont été nombreuses et parfois bien compliquées.

Achevée aussi dans un monde devenu plus angoissant, plus incertain, et qui, pour les générations futures, nous oblige à la lucidité et à la combativité si nous ne voulons pas que les dictatures politiques ou religieuses ne l'emportent un jour sur nos démocraties et nos valeurs républicaines.

Ce dernier trimestre a été celui des réunions de quartiers. Votre présence aura été nombreuse, les échanges furent particulièrement riches et constructifs. Nous avons pu nous expliquer à cette occasion sur les projets en cours comme sur l'avancement de notre action politique de territoire à mi-mandat, nous avons pu mettre à profit ces moments de citoyenneté pour répondre à vos questions ou interpellations, vous écouter sur vos propositions. Ce dialogue a été fructueux et a permis de faire évoluer les projets dans le sens des attentes du plus grand nombre et de l'intérêt général.

L'année 2024 sera celle de la réalisation de certains aménagements structurants pour Larmor-Plage : la rue du Minio, le boulevard et la pointe de Toulhars, le parc de l'Océan, l'itinéraire cyclable Larmor-Plœmeur et les entrées de site de Kerguelen/Locqueltas ; elle sera également celle du lancement de la première phase du nouveau complexe sportif (pôle raquette, salle omnisports) et de la nouvelle maison des jeunes et des associations.

Alors, certes, ces travaux portent naturellement leur lot de gênes ou de nuisances pour les riverains mais ils traduisent aussi l'ambitieuse politique d'investissements que nous mettons en œuvre pour la ville, une ville que nous voulons demain encore plus belle, plus attractive, plus dynamique.

Vous trouverez dans ce bulletin les informations utiles sur ces projets en cours ou à venir. J'y reviendrai bien sûr lors de nos vœux à la population le mercredi 17 janvier prochain à 18h30 à la salle des Algues.

Mais, en ce tout début de l'année nouvelle, ce qui me tient à cœur avant tout, c'est bien de souhaiter à chacune et à chacun une bonne et heureuse année 2024.

Prenez soin de vous, de vos proches, de vos amis, de vos voisins, c'est dans la bienveillance que nous vivrons heureux ensemble dans notre si belle commune !

Grit mat àr ho tro hag àr-dro ho tud nes, ho mignoned hag hoz amezeion. Er vadelezh eo e vevimp eürus asambl en hor c'haer a gumun !

Blezad mat

Patrice Valton
maire de Larmor-Plage



Suivez mon actualité politique sur Facebook
facebook.com/patrice.valton.maire



• Mairie de Larmor-Plage

4 avenue des 4 Frères Le Roy-Quéret
56260 Larmor-plage
02 97 84 26 26
mairie@larmor-plage.com
larmor-plage.bzh

• CCAS de Larmor-Plage

Rue du Petit Phare
02 97 84 26 29 - ccas@larmor-plage.com

• Service urbanisme

Services techniques municipaux
2 route de Kerpape, à Quéhelo-Congard
02 97 84 45 50 - urbanisme@larmor-plage.com

• Police municipale

Avenue Général de Gaulle
02 97 84 56 53 - police@larmor-plage.com

• Médiathèque

14 bis avenue des 4 Frères Le Roy-Quéret
02 97 84 26 50 - mediatheque@larmor-plage.com

• Déchèterie

Horaires : de 10h à 12h30 et de 14h à 18h.
Ferme le mardi et le dimanche.

Kerdroual, route de Larmor à Plœmeur



Flashez ce code avec votre smartphone et restez connecté à la Ville de Larmor-Plage

Journal périodique édité par la ville de Larmor-Plage

Directeur de la publication : Patrice Valton, maire de Larmor-Plage

Rédaction : Pauline Massis Desmarest, directrice de cabinet

Mise en page : Service communication - Ville de Larmor-Plage

Crédits photos : Ville de Larmor-Plage, Alexandre Prieur (couverture), Freepik, Adobe Stock, école du Ménez, école Notre-Dame, Yamiii.

Impression : 5 500 ex, Concept Imprimerie. Publication périodique.



Patrice Valton répond aux questions des Larmorien



Huit réunions de quartiers se sont tenues depuis le mois de septembre. Plus de 900 Larmorien et Larmorienne ont participé à ces temps d'échanges riches et constructifs. Le maire, accompagné de ses adjoints et conseillers délégués, présentait dans un premier temps les grandes lignes du projet politique de territoire et son état d'avancement (voir Magazine municipal n°42, bilan à mi-mandat p. 4 à 7). Après cette introduction générale, les Larmorien ont posé leurs questions sur des sujets variés, le plus souvent sur des problématiques de quartier et de proximité.

Plus de 80 remarques/questions/propositions ont été recensées lors de ces échanges.

Ces réunions de quartier se révèlent très instructives et positives car elles permettent à la municipalité de prendre en compte les préoccupations de chacun et de répondre au mieux à leurs attentes, avec toujours cette difficulté d'arbitrer entre les intérêts particuliers et l'intérêt général.

Nous évoquons ici avec le maire quelques questions qui ont été abordées afin de les faire partager par le plus grand nombre.

• Sur la sécurité routière

La vitesse excessive observée dans de nombreux quartiers et les stationnements illégaux sont des sujets sur lesquels le maire et ses adjoints ont été le plus souvent interpellés.

Quelle est la politique de la municipalité en matière de sécurité routière ? Quelles mesures mettez-vous en place pour limiter les excès de vitesse ?

Patrice Valton : Il est vrai que les débats lors de ces réunions de quartiers ont été largement dominés par les questions de sécurité routière, occultant de fait d'autres sujets. On peut évidemment le comprendre car la vitesse excessive de certains automobilistes, le non-respect des règles du code de la route, les incivilités comportementales sont insupportables et constituent un vrai fléau pour la sécurité et la tranquillité publique. Force est de constater, à Larmorion comme partout en France, que cet irrespect des règles s'est sensiblement aggravé depuis la fin des confinements, comme si la crise du Covid avait libéré certains conducteurs de leur obligation sociale. C'est donc une situation réelle et préoccupante à laquelle il nous appartient de répondre dans la mesure des moyens qui sont les nôtres. Alors, que peuvent faire le maire, les élus et les services concernés pour y pallier ?

D'abord, veiller au renfort des contrôles de police pour faire sanctionner les contrevenants. Plus facile pourtant à dire qu'à faire car le nombre des policiers municipaux est limité, ceux-ci ont également d'autres missions à assumer et ils ne peuvent se trouver en même temps sur toutes les voies circulées. C'est la raison pour laquelle les contrôles de notre police sont ciblés, ponctuels et circonstanciés. Ils sont aussi coordonnés avec ceux de la police nationale, sous le couvert d'une collaboration étroite qui s'est nouée avec le commissariat de Lorient dont les effectifs vont d'ailleurs être renforcés.

Ensuite, nous nous attachons à rendre notre signalétique et nos marquages plus visibles et plus efficaces, comme à

multiplier le nombre des ralentisseurs en privilégiant d'ailleurs les dispositifs de rétrécissement sur les dos d'âne.

L'étude se fait, au cas par cas, en prenant en compte la configuration et la vocation de la voie, la dangerosité des lieux, le nombre d'accidents ou d'incidents survenus, ainsi que les vitesses enregistrées par les radars pédagogiques que nous déployons périodiquement sur la voirie communale. Les mesures enregistrées révèlent, que d'une manière générale, les automobilistes dans leur grande majorité respectent la limitation de vitesse ou ne la dépassent que de 5 à 6 km/h mais que s'agissant des autres, heureusement peu nombreux, les vitesses sont parfois considérablement excessives et dépassent l'entendement. Il nous faut également prendre en compte l'exigence de fluidité de notre réseau. En effet, les solutions ne peuvent être les mêmes entre une rue de centralité et un axe structurant de circulation, comme le sont ceux des entrées et sortie de ville. Il demeure que ces dispositifs de ralentissement doivent être installés partout là où c'est possible, la priorité étant avant tout de prévenir le risque d'accident, en protégeant prioritairement les piétons et les cyclistes plus exposés.

Enfin, dans le cadre d'un nouveau plan de circulation en centralité, nous étudions actuellement l'opportunité de limiter la vitesse à 30 km/h sur l'ensemble de la tache urbaine. Ainsi, ne resteraient encore à 50 km/h que les rues ou parties de rue qui constituent les axes structurants, tels par exemple le boulevard Roger Le Port, l'avenue Kennedy ou l'ouest de la rue de Kerpape.



• Sur la cohabitation entre piétons, cyclistes, et automobilistes

Le développement de la circulation douce avec la mise en place de nouveaux itinéraires cyclables, notamment la future ligne Larmor-Plœmeur, a été largement salué par les Larmorais présents aux réunions de quartiers. Cependant, nombreux ont souligné les incivilités croissantes des cyclistes.

Quelles actions mettez-vous en place pour faciliter la cohabitation entre piétons, cyclistes et automobilistes qui est, comme vous l'avez constamment souligné lors des réunions, un enjeu essentiel pour le développement de la circulation douce et le bien vivre ensemble ?

Patrice Valton : Nous observons en mairie l'accroissement des plaintes ou signalements portant sur des comportements inadmissibles de certains cyclistes. C'est bien le cas lorsque ceux-ci ignorent le stop, le feu au rouge ou empruntent délibérément une rue à contresens alors même qu'existe un panneau indiquant le sens interdit à tous les usagers (exemple boulevard des Dunes). C'est encore le cas quand des cyclistes insultent des piétons ou des riverains qui leur font observer légitimement qu'ils roulent trop vite et qu'ils ne prennent pas en considération les autres usages d'une voie partagée (exemple : digue de la Nourriguel).

Mais, là encore il faut quelque peu relativiser : ces débordements sont réels mais ils ne concernent qu'une petite minorité de cyclistes inconséquents, même si l'augmentation des incidents est évidemment en corrélation avec l'augmentation notable du nombre de cyclistes. Notre rôle est de tout faire pour y mettre un terme car, non seulement, ces pratiques inciviles sont dangereuses et intolérables mais elles discréditent la politique de circulation douce qu'il nous faut mettre en place pour répondre aux exigences de la transition.

Alors que faire ? D'abord, sanctionner les cyclistes contrevenants, qui, comme les automobilistes, sont soumis au code de la route ; ensuite, poursuivre dans la démarche pédagogique que nous avons entreprise avec le concours de notre police municipale, les associations responsables et les écoles, pour que cette nouvelle façon de se déplacer soit plus respectueuse des règles et des autres usages de l'espace public, un espace qui n'est pas leur propriété, comme certains semblent le considérer.

Enfin, nous nous attachons à aménager progressivement des itinéraires cyclables dédiés et sécurisés pour ce mode de déplacement qui concerne également les vélos à assistance électrique ainsi que les vélos-cargos qui ne cessent de gagner en nombre. Par ailleurs, la municipalité travaille sur la rédaction d'un guide à destination des usagers de la route pour « Bien circuler ensemble » ; ce guide sera publié au printemps prochain (voir p.9 du magazine).





• Sur la taxation des résidences secondaires

Beaucoup de questions ont aussi porté sur le sujet de la taxation des résidences secondaires. Vous avez décidé en conseil municipal de ne pas mettre en place en 2024 l'augmentation de la taxe sur les résidences secondaires comme ceci a été fait par d'autres communes de l'agglomération, notamment celles de l'autre côté de la rade. Pour quelles raisons ?

Patrice Valton : C'est une faculté qui est donnée par le décret du 25 août 2023 aux communes listées en « zones tendues » de pouvoir surtaxer (jusqu'à 60% de la taxe d'habitation) les résidences secondaires. Larmor-Plage figure bien sur cette liste et si cette option avait été retenue, elle aurait dû faire l'objet d'une délibération du conseil municipal avant le 1^{er} octobre dernier. Nous avons, néanmoins, fait le choix de prendre le temps de l'analyse et de la réflexion avant de prendre le cas échéant pareille décision. Ainsi, il n'y aura pas de surtaxation des résidences secondaires à Larmor en 2024. Pour autant cette non-taxation n'est pas inscrite dans le marbre et notre position pourrait évoluer dans l'avenir en fonction de l'évolution que connaît, depuis quelques années, l'habitat résidentiel avec toutes les tensions qui en résultent, notamment dans les communes littorales.

Alors, j'entends bien le grief qui nous est fait par certaines minorités de ne pas profiter immédiatement de cette opportunité pour « taxer les plus riches » et affecter le produit de cet impôt à la réalisation de nouveaux logements locatifs sociaux. Or, les choses sont loin d'être si simples...

D'abord, il est à rappeler que seules les résidences secondaires sont assujetties à la taxe d'habitation. Il s'agirait donc bien ici d'augmenter un impôt qui est déjà de fait discriminant et, à dire vrai, assez curieux puisque la réalité est qu'on taxe ici non pas l'habitation mais en réalité la propriété immobilière du non-résident à l'année. Or, nous observons à Larmor, des

situations très différentes : il est certes nombre de résidences secondaires qui sont des maisons peu occupées, c'est-à-dire occupées surtout en période de vacances et souvent d'ailleurs louées à la semaine, mais il existe aussi des propriétés de famille qui sont, au contraire, très occupées tout au long de l'année par des Larmoriers de souche qui y ont leurs attaches et qui y séjournent très régulièrement. Il est, par ailleurs, permis de douter de l'efficacité réelle de cette surtaxe pour pallier l'insuffisance de logements locatifs à Larmor-Plage.

Les vrais problèmes sont bien ceux des constructions nouvelles à réaliser, de la vacance de certains immeubles nécessitant d'importants travaux de remise aux normes et de la diminution du nombre de logements loués durablement selon un bail d'habitation classique. Il demeure cependant que, selon l'étude Audelor, « l'offre locative privée (à usage de résidence principale) a plutôt progressé (en nombre de logements) entre 2013 et 2019 et même assez fortement sur Groix (25,8%), Larmor-Plage (25,2%) et Guidel (32,7%), ce qui n'est pas cependant le cas à Plœmeur (-6,5%) ». La progression des locations de courte durée, telles que B&B, s'observe parallèlement en effet à Larmor et elle pourrait devenir préoccupante à terme. Mais, ce n'est pas cet impôt supplémentaire qui dissuadera les propriétaires, parmi lesquels on compte d'ailleurs de plus en plus d'investisseurs. Selon moi, c'est plutôt une limitation du nombre de jours de location de courte

durée par an qui permettrait de mieux contenir cette progression.

Reste à savoir quand et comment il sera de l'intérêt de la commune et des Larmoriers d'utiliser les nouveaux leviers qui nous sont désormais proposés par la nouvelle réglementation des zones tendues. Pour l'instant, la commune compte moins de 400 résidences secondaires et n'arrive à ce titre qu'en quatrième position parmi les communes de l'agglomération (derrière Lorient, Guidel et Plœmeur). Le taux des logements proposés à la location pour une durée de plus de 60 jours n'est que de 6,4%. C'est un taux faible, même si nous devons rester vigilants. Il faut bien comprendre aussi que ces résidences secondaires, lorsqu'elles sont louées, participent largement à la fréquentation touristique puisque l'offre hôtelière est pour l'instant insuffisante pour répondre à toutes les demandes d'hébergement. Larmor-Plage, classée station de tourisme, a ainsi besoin de cette offre complémentaire, particulièrement en saison estivale. Il en sera peut-être différemment demain avec l'implantation de nouveaux hôtels.

En conclusion, il est prudent pour l'instant d'attendre avant de surtaxer les résidences secondaires, sauf à prendre le risque de perdre plus que de gagner avec cette mesure.

• Sur les algues vertes

À chaque réunion de quartiers, une question au moins a été posée sur la prolifération des algues brunes et vertes sur nos grèves et plages et les inconvénients en résultant.

En effet, des nappes d'algues vertes en putréfaction ont été observées en milieu d'été sur la grève de la Nourriguel et la plage de Locqueltas. Il en est résulté des nuisances olfactives et de désagrément pour les baigneurs, promeneurs et riverains.

Pouvez-vous nous expliquer la politique de la municipalité sur le ramassage mécanique des algues vertes ? Par ailleurs, pourquoi laissez-vous la laisse de mer et les algues naturelles sur nos plages ? Est-ce pour des raisons écologiques ? économiques ?

Patrice Valton : Cette question est revenue, en effet, plusieurs fois lors des échanges malgré les communications municipales qui ont été faites sur le sujet et les réponses individuelles que j'ai données tout au long de l'été. J'ai ainsi pu mesurer qu'une confusion était souvent faite entre les algues vertes et les algues brunes ou vertes qui caractérisent ce que l'on appelle la laisse de mer. La décision de ne pas « nettoyer » les plages et grèves des algues naturelles qui viennent parfois les envahir au gré des coups de vents et des marées, procède d'une part de la réglementation générale applicable et, d'autre part, de notre volonté affirmée de préserver la biodiversité.

La municipalité a engagé une politique générale de sauvegarde de la biodiversité qui conduit à renaturer nombre d'espaces publics et à modifier les pratiques antérieures au titre de leur traitement et de leur entretien. C'est la raison de la non-utilisation des produits chimiques, de la fauche tardive, de la tonte différenciée, de la préservation des haies naturelles, de l'arborisation de certaines friches agricoles, ou encore de l'alimentation en eau du marais et des mares et, plus particulièrement, aussi du non-ramassage des algues naturelles sur les plages et grèves. Ainsi, s'agissant des algues brunes et de la laisse de mer, notre commune a fait le choix de ne plus procéder à leur enlèvement pour des raisons écologiques et de préservation de la biodiversité, comme ceci a déjà été largement expliqué dans nos publications municipales et j'espère compris du plus grand nombre. C'est bien en effet cette laisse de mer qui est source de nourriture pour les espèces marines, oiseaux ou poissons...

Il en est différemment des algues vertes. Nous observons, en effet, chaque été le dépôt de nappes d'algues vertes en putréfaction sur nos plages et grèves, plus particulièrement à Locqueltas et La Nourriguel. Il est à rappeler que ces algues vertes prolifèrent en rade de Lorient, notamment sur la vasière, de Zanflamme, du fait de la pollution en nitrates des rivières du Blavet et du Scorff et de l'augmentation de la température. Ces algues restent sans danger tant qu'elles ne se détachent pas de la vasière mais elles peuvent devenir nocives lorsqu'elles sont portées par les vents et les courants vers la côte où elles se putrifient. Il en résulte des nuisances olfactives et d'agrément pour les riverains, promeneurs et baigneurs. C'est dans ce cas, et ce cas seulement, que la municipalité intervient en accord avec la DDTM pour procéder à leur enlèvement.



L'opération est toujours compliquée, en été, car il est nécessaire pour les engins de pouvoir accéder aux plages et grèves concernées ce qui n'est possible qu'avec des marées et conditions météorologiques favorables et dans les créneaux horaires de moindre fréquentation. La municipalité a ainsi programmé à deux reprises cette dernière saison un ramassage mécanique, ce qui a été fait par une société spécialisée notamment à La Nourriguel, Toulhars et Locqueltas. J'ajoute ici, s'agissant de ces dépôts d'algues vertes, que les communes littorales comme la nôtre subissent une pollution qui leur est étrangère et qu'elles sont peu accompagnées dans le traitement de cette situation préoccupante par les collectivités qui en ont pourtant la compétence première, à savoir l'État et la Région.



Un nouvel itinéraire cyclable pour rejoindre Plœmeur en toute sécurité !

Résolument engagée dans une démarche de transition écologique et énergétique, la municipalité mène une politique volontariste en faveur des déplacements doux. C'est ainsi que dans le cadre de la mise en œuvre de son plan vélo, un nouvel itinéraire cyclable de 3,2 km permettra de relier en toute sécurité Larmor-Plage à Plœmeur à partir du printemps 2024.

Un axe stratégique qui répond à un besoin partagé par les deux communes

« C'est une vraie satisfaction et une grande fierté que voir ce projet se réaliser, car cela faisait plusieurs années que nous voulions créer cet itinéraire protégé entre nos deux communes », déclaraient ensemble Patrice Valton et Ronan Loas, maires de Larmor-Plage et Plœmeur, lors de la réunion publique du 25 septembre.

Cette nouvelle voie de circulation douce répond à un besoin prioritaire des deux populations concernées (lorsque les concitoyens ont été interrogés sur les itinéraires à prioriser dans le plan vélo, plus de 60% des participants à l'enquête ont répondu « la voie Larmor-Plœmeur », notamment pour faciliter le déplacement des collégiens entre les deux communes).

Un itinéraire dédié et sécurisé pour les usagers

Cet itinéraire de 3,2 km, dont 2660 m sur Larmor-Plage et 560 m sur Plœmeur, utilise dans sa majeure partie des chemins existants afin de respecter au mieux notre environnement. Il longe le centre pénitencier de Plœmeur, passe devant la vraie croix, puis derrière Keradehuen et Maison Rouge pour rejoindre le quartier Ar Menez.

Cet aménagement cyclable, d'une largeur de 3 mètres afin de faciliter un confort d'usage, est constitué :

D'une voie verte sur 2 850 m

Voie exclusivement réservée à la circulation des véhicules non motorisés, des piétons et cavaliers.



D'un chaussidou sur 370 m

Dans le secteur notamment de Maison Rouge ; voie partagée entre les véhicules qui circulent sur la voie centrale, et les cyclistes sur les accotements revêtus de part et d'autre.



Un itinéraire respectueux de l'environnement

Cet itinéraire cyclable sera éclairé le matin et le soir, notamment pendant la période hivernale, afin de sécuriser les déplacements des collégiens.

Pour limiter l'impact sur la faune, la luminosité des éclairages sera douce et chaude. De même, pour respecter au mieux l'environnement et limiter l'artificialisation des terres, les arbres ont été très largement préservés.

Un programme coûteux mais subventionné à 80%

Le coût des travaux est chiffré à 1 261 435 € TTC.

La part portée par Larmor-Plage s'élève à 1 015 610 € TTC et celle de Plœmeur à 245 825 € TTC.

Les subventions représentent 80% du budget total, dont :

- 30% apportés par le département,
- 24% par la région Bretagne,
- 19% par Lorient Agglomération,
- 5% par l'État
- 2% par l'ADEME.

Un objectif d'ouverture au printemps 2024 !

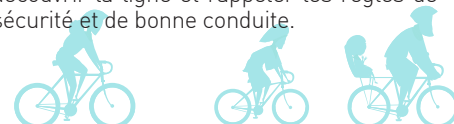
Les travaux qui ont débuté le 6 novembre se décomposent en trois secteurs :

Secteur 1 : novembre 2023 à février 2024
De Ar Menez à Maison Rouge

Secteur 2 : mi-décembre 2023 à février 2024
Maison Rouge

Secteur 3 : novembre 2023 à février 2024
De Maison Rouge au centre pénitencier de Plœmeur

Une fois l'itinéraire achevé, la municipalité a prévu d'organiser un atelier de formation destiné aux élèves de CM2 de nos écoles, qui sont les collégiens de demain, pour découvrir la ligne et rappeler les règles de sécurité et de bonne conduite.



Sensibiliser et former à l'utilisation du vélo

Le respect mutuel entre les piétons, les cyclistes et les automobilistes est un enjeu essentiel pour le développement de la circulation douce et du bien vivre ensemble. La commune s'attache à mieux former et informer ses usagers. C'est pourquoi elle a engagé depuis plus d'un an une chargée de mission « Mobilités » qui a, notamment, pour mission de former nos concitoyens, avec le soutien de la police municipale, aux pratiques et aux règles de circulation vélo.

Il s'agit de sensibiliser les usagers aux risques de la pratique du vélo en milieu urbain et de permettre à chacun d'être plus à l'aise avec son vélo, qu'il soit avec ou sans assistance électrique. La municipalité organise ainsi périodiquement des ateliers « Rouler à vélo dans la circulation ». En collaboration avec le collectif « Syklett », ces ateliers destinés aux adultes sont gratuits et chacun peut y participer sur réservation.

• **Contact** : leraud@larmor-plage.com ou 02 97 65 46 24.

Pour le plus jeune âge, des formations sur la sécurité routière encadrées par la police municipale sont également proposées à nos élèves des écoles.



Prochainement un guide « Bien circuler ensemble »

La route est un espace collectif partagé où tous les usagers (automobilistes, deux-roues, piétons) ont des droits mais aussi des devoirs ; ils sont soumis de jour comme de nuit aux règles précises du Code de la route ; il leur appartient également de respecter les règles élémentaires d'usage et de courtoisie qu'il est bon de rappeler.

La municipalité travaille ainsi sur la rédaction d'un guide à destination des usagers de la route pour « Bien circuler ensemble » ; ce guide sera publié au printemps prochain.

Six règles fondamentales à rappeler :

- 1 Si j'ai plus de 8 ans, **je ne circule pas sur les trottoirs à vélo ou en trottinette.**
- 2 Si j'ai moins de 12 ans, **je porte mon casque qui est obligatoire à vélo lorsque je circule comme conducteur ou passager** (vélo-cargo, triporteur...). Le casque doit être attaché.
- 3 **Je mets un gilet rétro réfléchissant en cas de faible luminosité hors agglomération** : obligatoire pour les cyclistes (et passager), conseillé pour les piétons.
- 4 **Je souhaite dépasser un vélo, je respecte une distance** de 1 m en ville et 1,5 m hors agglomération.
- 5 **À vélo, j'indique mon changement de direction en tendant le bras.**
- 6 **Piéton, j'ai l'obligation d'emprunter les passages piétons** s'ils sont situés à moins de 50 m de moi.

Sam.

25
mai

À vos agendas !

2^{ème} édition de la manifestation « Faites du vélo »

Ce temps fort est organisé par la municipalité associant, élus, services de la ville et acteurs locaux de la « culture vélo ». Il a pour objectif de favoriser la pratique du vélo au quotidien et de partager des expériences entre amis, familles... De nombreux ateliers seront proposés pour tous les âges, cyclistes novices ou avertis.

- Avenue du Général de Gaulle, sur l'ancien site de la gare routière
Tout public et tout âge, gratuit





Bruno du Chouchet

Conseiller délégué en charge
du développement durable et
du tourisme

Éclairage public et sobriété énergétique

Depuis 2017, la ville de Larmor-Plage mène avec détermination une politique ambitieuse sur le développement durable et la réduction des consommations d'énergie. Certaines actions ont été accélérées en 2022 pour répondre aux exigences de la crise énergétique planétaire et particulièrement en Europe. C'est ainsi que la ville a priorisé le renouvellement de l'éclairage public afin de réduire ses consommations à ce titre et de diminuer aussi ses sources de pollution lumineuse.

Éclairer mieux et avec modération

La municipalité remplace progressivement les équipements lumineux qui étaient ceux de l'éclairage public :

- D'une part, sur les 72 anciennes armoires électriques réparties sur l'ensemble du territoire communal, 66 sont désormais connectées dont 21 (les plus consommatrices) sont équipées d'un système automatique de variation. Cette mesure permet de diminuer l'intensité lumineuse entre 22h et 6h du matin, et ainsi de réduire notablement la consommation d'énergie.
- D'autre part, sur les 2275 points lumineux inventoriés, 2224 sont passés en LED, soit un taux de plus de 98%. Ce nouvel éclairage en LED conduit à réduire la puissance moyenne des points lumineux à Larmor à 50 W (contre 130 W antérieurement).

Ce remplacement général des équipements a conduit à certains dysfonctionnements dans plusieurs quartiers. L'opérateur CITEOS a été systématiquement alerté sur ces pannes le plus souvent aléatoires et il poursuit son travail pour y remédier.

Ces mesures ont permis ensemble de réduire de 30% la consommation liée à l'éclairage public et d'économiser 90 000 kWh/an ; les tarifs de l'électricité seront très largement en hausse à compter de 2024. L'économie liée aux travaux réalisés sera de l'ordre de 60 000 € par an (40 000 € grâce au passage en LED et 20 000 € pour la mise en place de la variation), le retour sur investissement pour ces travaux sera inférieur à 10 ans.

La gestion du service de l'éclairage public est déléguée à Morbihan Energies. Pour tout dysfonctionnement, merci de contacter les services techniques.
Mail : techniques@larmor-plage.com
Tel : 02 97 86 45 50

Réduire la pollution lumineuse et préserver notre biodiversité

Pour des raisons de sécurité publique, la municipalité n'a pas, comme d'autres, fait le choix drastique de l'extinction totale de son éclairage public en cœur de nuit, préférant la solution de la diminution de l'intensité. Pour autant, elle a réduit les plages horaires de l'illumination des bâtiments publics. C'est ainsi que les façades de l'église et de la mairie sont éteintes de 22h à 6h du matin.

Dans la même logique et comme l'an passé, les illuminations de Noël ont été recentrées en centre-bourg. Si le toit lumineux du centre-bourg et les sujets décoratifs demeurent éclairés jusque tard en soirée, en revanche les guirlandes lumineuses ne sont plus installées en périphérie, et notamment avenue Kennedy.

« Nous veillons à ne pas perdre la magie de Noël, mais il était désormais nécessaire et vertueux de réduire les plages horaires et les espaces alloués pour réduire nos consommations d'énergie et limiter au mieux la pollution lumineuse », indique le maire Patrice Valton.

C'est enfin dans cette même dynamique qu'un groupe de travail a été mis en place pour identifier les trames noires qui caractérisent les corridors écologiques dont la protection commande une certaine obscurité pour la faune et notamment les espèces nocturnes. On sait en effet que la lumière artificielle perturbe la biodiversité et peut fragiliser le cycle de croissance de la flore, particulièrement pour certaines plantes endémiques.

Le sanglier sur notre territoire communal



Il y a cinquante ans, le sanglier, était un animal sauvage, un animal presque mythique tant il fascinait aussi bien les naturalistes que les chasseurs. Il était rare de le voir évoluer hors de son habitat naturel, celui des forêts et des bois. Or, depuis quelques années, nous observons que la population de ce grand gibier s'accroît en Europe et notamment sur tout le territoire national. Il s'est adapté à l'urbanisation diffuse et, c'est pourquoi on le trouve de plus en plus présent en bordure littorale et particulièrement dans notre commune.

Face à cette prolifération non maîtrisée, quelles sont les actions mises en œuvre par la municipalité pour en limiter le nombre et assurer au mieux la sécurité des Larmorien(ne)s ?

La situation à Larmor-Plage

« Depuis cinq ans, le sanglier est apparu sur la commune de Larmor-Plage. La longue période de confinement et le réchauffement climatique ont été particulièrement propices à la reproduction de l'espèce. Selon notre estimation, on y dénombre environ une cinquantaine de sangliers, notamment dans les secteurs boisés de Kerguelen/Marais de Kerderff, Maison Rouge/Quéhello, Quélisoy-les-Bruyères, et Kerhoas. Il est désormais fréquent de se trouver face à un ou plusieurs sangliers en circulant dans Larmor-Plage, notamment au petit matin ou en soirée », explique Yannick Collet, président de la société de chasse communale.

Cette prolifération engendre nombre d'incidents, comme on le mesure au vu des signalements en mairie. Des collisions sont survenues sur nos axes routiers ; de nombreux dégâts ont été observés aux abords de nos routes mais aussi dans les parcelles agricoles ou dans les jardins privés ; certains promeneurs en balade avec leur chien ont même été confrontés à une charge de l'animal...

Les actions déjà engagées et celles à venir

Face à cette prolifération, la municipalité a déjà pris plusieurs mesures successives pour tenter de prévenir au mieux les dangers induits par cette situation inédite. D'abord, elle a veillé à installer des grillages de protection le long de la départementale aux endroits de passages des sangliers, ce partout où le danger a été signalé (particulièrement dans les virages et les portions de voie où la visibilité est réduite). Ensuite, elle a engagé, de concert avec la société communale de chasse et la fédération départementale des chasseurs, un programme de battues avec pour objectif de diminuer le nombre des animaux sur le territoire. C'est ainsi que quatre battues communales ont été organisées depuis le début de l'année et

que quatre autres sont prévues jusqu'au mois de mars 2024. Si les premières ont fait « chou blanc », les dernières battues du 15 novembre et du 6 décembre ont permis de prélever onze sangliers dans le secteur de Maison Rouge, tandis que les affûts ont permis de prélever cinq sangliers depuis septembre 2022.

Quatre chasseurs assermentés de l'association sont habilités pour abattre ces animaux dans les conditions de tir très strictes telles que celles-ci sont définies par les textes et les règlements. Yannick Collet précise que pour plus d'efficacité, il fait ponctuellement appel à d'autres tireurs agréés venant de sociétés de chasse extérieures. La société de chasse de Larmor et la municipalité ont également reçu un accord positif de la DDTM pour organiser si nécessaire une battue administrative dans le secteur de Kerguelen/Étangs de Kerderff. En pareil cas, c'est un lieutenant de louveterie qui coordonnerait la battue administrative ; les Larmorien(ne)s en seraient informés à l'avance car cela nécessiterait pour la sécurité une fermeture de la départementale pendant toute la durée de la battue.

Enfin, dans ses communications, la municipalité n'a cessé que d'appeler les citoyens à la prudence : réduction de la vitesse et vigilance accrue des automobilistes qui empruntent les voies de bon matin ou tard dans la nuit ou encore lors des battues, signalées avec le panneau « Attention battue », car c'est à ces moments surtout que surviennent les accidents avec la traversée à vive allure des sangliers.

Pour les promeneurs avec leurs chiens, il est recommandé de ne pas emprunter les sentiers à l'aube ou à la tombée de la nuit. Enfin, concernant les dégradations dans les propriétés privées, la solution efficace est de mettre en place des clôtures électrifiées ou suffisamment dissuasives pour éviter l'intrusion (clôture de 1,50m de hauteur au moins avec un enfouissement à 30, 40 cm dans le sol).

Mer.

24
janv.

Réunion publique

La municipalité organise le 24 janvier 2024 à 17h30 à la salle des Algues une réunion publique dédiée à ce sujet pour expliquer les raisons de la surpopulation de l'espèce, ses caractéristiques, le comportement de cet animal sauvage, ainsi que les dispositions mises en place par la municipalité.

Que faire en cas de présence de sangliers ?

Si l'on rencontre un sanglier, **ne surtout pas s'approcher de l'animal**, et ne pas le nourrir.

Il est recommandé aux promeneurs de **tenir leur chien en laisse** sur les sentiers.

Si le sanglier est un animal craintif, il peut se montrer agressif notamment si l'on est face à une laie qui protège ses petits.

• Pour en savoir plus :

Article du journal du CNRS, « L'humain a créé les conditions de la surpopulation des sangliers », 8 décembre 2022 par Laure Cailloce : <https://lejournald.cnrs.fr/>





Point sur les travaux de voirie



Francis Jouanjean
Adjoint aux travaux et à l'urbanisme

La municipalité poursuit son programme de réfection de réhabilitation des voiries en fonction des priorités qui sont essentiellement celles liées à l'état dégradé des réseaux souterrains. Deux chantiers importants sont en cours en ce début d'année :

Rue du Minio

Après les travaux de remplacement des réseaux d'eaux usées et d'eau potable réalisés par Lorient Agglomération et les travaux d'effacement des réseaux aériens réalisés par Morbihan Energies, la ville de Larmor-Plage a entamé la dernière phase des travaux de réhabilitation et d'aménagement de la rue du Minio. Ces travaux qui ont débuté le 6 novembre 2023 seront achevés pour le printemps 2024, sauf aléas climatiques.

Les travaux consistent en une réfection totale de la voirie pour faire de cette voie de fort passage une rue plus citadine. L'aménagement urbain a été conçu pour une circulation partagée entre véhicules, bus, vélos et piétons. Un itinéraire cyclable sécurisé (obligatoire pour toute voie rénovée) sera aménagé du côté pair de la rue du Minio.

La vitesse sera limitée à 30 km/h sur la voie et à 20 km/h sur les ronds-points. Un aménagement PMR facilitera l'accès aux bus pour les personnes à mobilité réduite. Le verdissement de la voie participera à l'apaisement de la circulation.

Le rond-point « Louis Edelin » sera valorisé par un aménagement urbain ; un aspect « place de village » sera redonné à cet espace et des bancs y seront intégrés. Le rond-point « Maurice Lemerancier », dit aussi des « Goélands », disparaîtra pour une meilleure organisation de la circulation, et le lavoir de Keramzec sera remis en valeur au sein d'une surface entièrement pavée.

Aménagement de la pointe et du boulevard de Toulhars

Ces travaux réalisés par les entreprises Colas, Atlantic Paysages et Lucitea Ouest-Citeos pour un coût estimé à 1,8M € TTC, sont exécutés en trois phases.

- **La première phase** (gros travaux de terrassement) porte sur la pointe de Toulhars et s'est achevée aux vacances de Noël.
- **La seconde phase** qui concerne le boulevard de Toulhars depuis la rue des Fontaines à la rue des Pins, ainsi que le carrefour boulevard des dunes/croix de Toulhars se déroulera de janvier jusqu'au printemps 2024.
- Enfin, **la dernière phase** qui concerne le haut du boulevard de Toulhars sera réalisée en cohérence avec les travaux de réaménagement de l'école Notre-Dame, quand le planning en sera connu.

Pendant ces périodes de travaux, la circulation sera fortement perturbée pour les véhicules, piétons et cyclistes. La municipalité met cependant tout en œuvre pour minimiser la gêne occasionnée et reste à disposition des Larmorien(ne)s pour toute information complémentaire.



• Pour plus d'informations sur le phasage des travaux et les impacts pour les riverains, consulter le site internet de la ville :

www.larmor-plage.bzh
Onglet « Cadre de vie »
Rubrique « Infos travaux et circulation »

• Contact :

Mairie de Larmor-Plage
02 97 86 45 50
toulhars@larmor-plage.com

État d'avancement des projets communaux d'urbanisme

Le parc de l'océan

L'aménagement du futur parc de l'Océan, dont le projet a été présenté dans le magazine municipal n°41 de décembre 2022, a vocation à créer en centralité et en bord de mer, un espace public d'agrément arboré et ouvert vers l'océan. Ses travaux débuteront à la fin du mois de janvier et se dérouleront en deux phases successives :

- **De janvier à juin 2024** : le futur parc prendra forme par la préparation des surfaces et des espaces (jeux d'enfants, espace de lecture, espace scénique, théâtre...). Une noue sera créée pour récupérer l'eau de pluie du parking des Algues.

- **De septembre 2024 à février 2025** : les arbres et arbustes seront plantés. Ce sont plus de 250 plantations qui viendront arborer et végétaliser le parc. La diversité des essences permettra d'enrichir la biodiversité et de favoriser la captation carbone.

Les travaux seront interrompus pendant la saison estivale 2024 ; la grande prairie restera en herbe et pourra recevoir les spectacles de l'été organisés par le Kasino ou la municipalité ; les activités comme le parachutisme pourront y être encore accueillies ; la brocante des Goëlands, habituellement organisée au printemps, trouvera exceptionnellement sa place à Ar Menez sur le terrain d'entraînement.

Enfin, la récente acquisition par la municipalité auprès du ministère des armées de la bande de terrain au nord du fort de Locqueltas devrait permettre d'ouvrir une liaison cyclable sécurisée afin de rejoindre en toute quiétude les cheminements du parc océanique de Kerguelen via la rue du Fort. Cette ouverture conduira à une modification du plan de circulation dans le quartier de Locqueltas, très probablement expérimenté à l'été 2024.

Les équipements sportifs

Après une procédure d'appel d'offres, le mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage a été confié à Morbihan Habitat qui, avec élus et services, va donc suivre pour le compte de la ville les travaux de réalisation des futurs équipements sportifs. Pour mémoire, la première phase de ce grand projet (voir magazine n°40, juillet 2022) concerne le pôle raquette (3 tennis couverts et 2 extérieurs), la salle omnisports (basket, volleyball...), et une salle multi-activités (danse, dojo, arts martiaux, gymnastique, pilates...).

En ce qui concerne la salle omnisports et le pôle raquette, un appel à candidatures a permis de sélectionner trois cabinets d'architectes qui travaillent actuellement sur la définition du projet. Le choix du cabinet lauréat sera fait en février prochain dans le cadre d'une procédure de concours. Le cabinet retenu par le jury disposera de huit mois environ pour réaliser sa mission de conception et de maîtrise d'œuvre ; ainsi, les entreprises susceptibles de réaliser les équipements pourront être consultées à la fin de l'année 2024. La municipalité espère que les nouveaux courts de tennis et la salle pourront être livrés dans le premier semestre de l'année 2026.

En ce qui concerne la salle multi-activités, cette même procédure de concours sera lancée au mois de janvier 2024, ce qui devrait permettre de sélectionner le cabinet en charge du projet au cours du second semestre 2024.

La maison des jeunes et des associations

Depuis la mise à sac de la maison des jeunes située sur la promenade de Port Maria, la maison des jeunes a trouvé refuge dans l'ancienne école publique maternelle à proximité immédiate de la médiathèque. Ces locaux, bien que vastes, sont peu adaptés aux activités des jeunes. La municipalité s'est ainsi fixée comme objectif d'en construire une nouvelle, de façon à donner à la jeunesse larmorienne des espaces correspondant à ses besoins.

La maison des associations, située rue Beg Tal Men, outre le fait qu'elle n'était pas fonctionnelle pour nombre d'activités, se trouvait dans un état de vétusté préoccupant. Il était donc indispensable et urgent de remédier à cette situation.

L'opportunité s'est ainsi présentée de rassembler sur un même lieu la maison des jeunes et des associations au sud du stade de football An Arvor. Cette solution permet en effet de réduire les coûts et aussi de conforter la dynamique de développement des liens intergénérationnels. L'objectif était également d'implanter ces deux maisons dans un environnement vert, à proximité immédiate du bourg, du complexe sportif et de l'école publique. C'est donc le choix qui a été fait par la municipalité après une longue période d'études et de concertation.

La municipalité, assistée du bureau d'études de Morbihan Habitat, a établi, en lien étroit avec les associations concernées et les jeunes représentés par leurs encadrants, le dossier des spécifications auxquelles un tel ensemble doit nécessairement répondre.

De la même façon que pour les équipements sportifs, la municipalité a procédé à un appel à candidature qui a permis de sélectionner trois cabinets d'architectes. Le lauréat sera choisi par le jury à la fin du premier trimestre 2024. Le cabinet d'architectes retenu réalisera sa mission de conception et de maîtrise d'œuvre permettant la consultation des entreprises de travaux sur les différents lots.

La municipalité espère que cet ensemble pourra être livré mi-2026.

En attendant, la maison des jeunes reste fonctionnelle dans ses locaux provisoires de l'ancienne école, tandis que celle des associations est transférée, pendant le temps des travaux à venir, dans une vaste maison acquise par la ville, qui se trouve également située rue Beg Tal Men.



Un nouveau plan de circulation en expérimentation dans le centre-bourg

Depuis sa prise de fonction, la municipalité a mis en œuvre une politique de mobilité répondant aux exigences de la transition écologique et aux nouveaux modes de déplacement des Larmorien. Diminuer l'utilisation de la voiture, notamment pour les petits trajets, participe à la qualité de vie et à l'agrément de la ville. Il demeure que la voiture est souvent indispensable pour se déplacer et qu'il faut aussi améliorer la circulation et régir la cohabitation entre les différents usages, notamment pendant les périodes de haute fréquentation. Le réaménagement de la promenade de Toulhars s'inscrit dans ce nouveau plan de mobilité. C'est pourquoi, il devient nécessaire de revoir le plan de circulation dans le centre-bourg dans une cohérence d'ensemble.

Les élus, les services de la ville (techniques et police municipale) ainsi que les représentants des commerçants ont travaillé conjointement à la révision de ce plan de circulation. Ce dernier a été présenté aux riverains du quartier de Toulhars et du centre-bourg le 19 octobre dernier. Nourri de la réflexion et des échanges avec les riverains et les commerçants du centre, ce plan validé en bureau municipal le 6 novembre sera proposé à l'expérimentation des Larmorien et des Larmorien, après les vacances de février, soit à partir du 12 mars 2024.

« Si cette expérimentation fonctionne et est appréciée positivement par le plus grand nombre, l'application de ce nouveau plan de circulation serait alors poursuivie pendant la saison estivale », précisent le maire Patrice Valton, et l'adjoint aux travaux, Francis Jouanjean.

Un marquage au sol matérialisera ce nouveau sens de circulation. Comme indiqué dans le plan, les entrées dans le centre-bourg pourront se faire à la fois par la rue Beg Tal Men et par l'avenue de la plage. Il sera ensuite possible de circuler et de sortir de la place Notre Dame en empruntant la rue passant devant « Le Terminus », ou en contournant l'église par la place des Tilleuls pour rejoindre la rue Traversière, avant de ressortir, dans les deux cas, en sortant par la rue des quatre frères Leroy-Quéret, ou encore par la rue Adolphe Coutillard.

Ce dispositif devrait permettre une meilleure fluidité de la circulation en toute centralité et éviter le trafic inutile observé qui est celui des automobilistes qui passent par la place sans pour autant vouloir s'y arrêter ou y stationner leur véhicule. L'objectif est également d'inciter aux modes de déplacements doux en favorisant un stationnement en périphérie qui est largement possible avenue du Général de Gaulle ou sur les parkings des Algues et de la place d'Irlande.

Le nombre de places de stationnement restera inchangé sur toute la place Notre-Dame, et les rues concernées ; en revanche, le nombre de places à temps limité sera accru pour favoriser la rotation et par suite le commerce en centre-bourg (dispositif qui fonctionne déjà bien rue des 4 frères Leroy-Quéret).

Nouveau plan de circulation Place Notre-Dame

Expérimentation à partir du 12 mars

 Sens de la circulation

 Circulation à double sens





Une vie culturelle et patrimoniale dynamique

Source de curiosité et de dépaysement comme de toutes les émotions, la culture est un vecteur de lien social qui participe grandement à l'attractivité et à la qualité de vie à Larmor-Plage. Apprécier les talents, découvrir le patrimoine, éveiller les consciences, rêver ..., ce sont différentes façons de vivre la culture pour chacun d'entre nous. Le succès rencontré chaque année par les expositions de qualité, les concerts, les moments de théâtre ou encore les Journées européennes du patrimoine témoigne du fort attachement des Larmorien(ne)s à la vie culturelle comme à leurs racines historiques locales.

Dans le cadre des orientations du projet politique de territoire, deux actions majeures ont été mises en œuvre pour conduire cette politique culturelle et la faire rayonner sur l'ensemble du Pays de Lorient.

- En 2021, l'équipe municipale identifie l'ancienne « salle des fêtes » comme un véritable lieu culturel, baptisé désormais « Espace culturel Les Coureaux ». Manifestement c'est une réussite, tant les associations, les artistes et les exposants se sont approprié l'espace comme tel.
- La création en 2023 du service « Culture, Patrimoine et Médiathèque » dirigé de concert par Régine Le Normand, adjointe à la culture et au patrimoine, et la responsable, Christelle Lamour, traduit la volonté municipale de donner un nouvel élan aux projets culturels, événements d'art et d'intérêt patrimonial, et de répondre ainsi aux attentes exigeantes de nos concitoyens et visiteurs. L'action de ce service vient ainsi tout naturellement et harmonieusement compléter le travail réalisé par ailleurs au sein du service « Communication, événements et vie associative ».

Découvrez dans ce dossier les premiers chantiers du service culture, et les temps forts de la programmation de ces prochains mois. 2024 sera l'année de la préparation de l'anniversaire des 100 ans de la commune, fêté en 2025, mais aussi celle des 80 ans de la libération de la poche de Lorient. Ce sont deux moments historiques importants de notre cité qui permettront de mettre en lumière son riche patrimoine et de proposer un programme de festivités et d'animations rassemblant les associations et les Larmorien(ne)s souhaitant s'y impliquer...

Mise sur les rails du service

« Culture & Patrimoine »



Régine Le Normand
Adjointe à la culture
et patrimoine

Espace culturel Les Coureaux : un lieu dédié aux arts et à la culture

• Deux saisons culturelles à partir de 2024

L'espace culturel Les Coureaux se veut comme le point d'ancrage de la vie culturelle larmorienne. Dès cette année, deux saisons rythmeront la programmation différenciée du lieu :

Du 1^{er} novembre au 31 mars : L'espace s'habille en salle de spectacles en accueillant du théâtre, des concerts, des projections, des conférences mais aussi des résidences artistiques...

Du 1^{er} avril au 31 octobre : L'espace devient le lieu des expositions temporaires (peintures, photographies, sculptures...). Durant ces sept mois, le service Culture investira cet espace public et le macadam de Larmor-Plage (places, parcs, esplanades...) pour proposer une programmation autour des arts de rue entre théâtre, humour, mime, danse, marionnettes, théâtre d'objets, chanson, cirque... Il le partagera aussi, au mieux du possible dans la cohérence de sa programmation, avec les associations d'artistes et des beaux-arts.

• Pourquoi mettre en place une charte d'utilisation ?

Afin de régir au mieux la nouvelle organisation induite par le développement d'une programmation culturelle municipale annuelle, l'espace culturel Les Coureaux s'est doté d'une charte qui définit les règles et modalités d'utilisation de ce lieu dédié aux arts et à la culture ainsi que les conditions d'accueil des différentes manifestations.

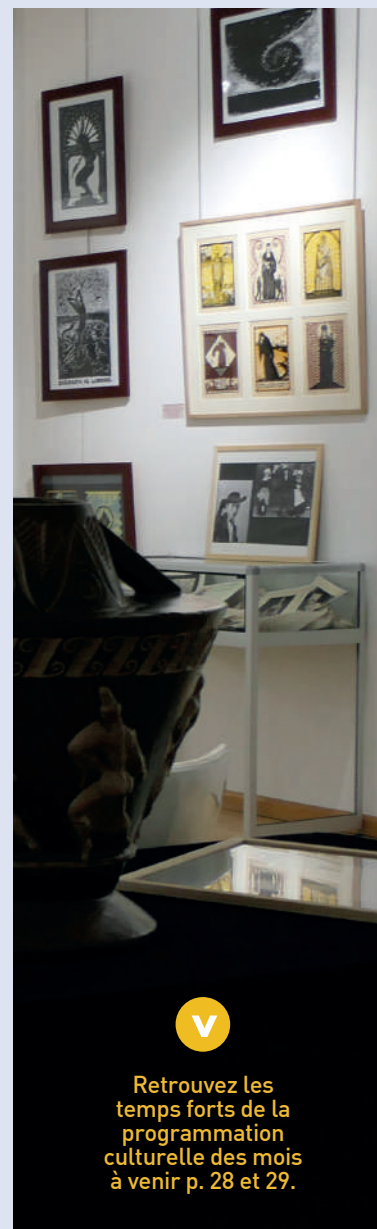
« Il était nécessaire de définir une charte d'utilisation tant ce lieu est prisé et par conséquent très sollicité par les artistes peintres, plasticiens, photographes, sculpteurs, et autres exposants », explique Régine Le Normand. Cette charte, validée en commission culture le 18 octobre dernier, énonce les critères qui ont été définis afin de garantir la qualité artistique des événements qui se dérouleront aux Coureaux, et de pérenniser ainsi sa vocation culturelle.

« Alors, c'est vrai que cette charte bouleverse quelque peu les usages antérieurs comme les habitudes des élus, associations, services municipaux, elle oblige chacun à réinterroger ses pratiques mais précisément, il nous fallait définir un cadre et apporter une réponse équitable à toutes les attentes », précise Régine Le Normand. Celle-ci assure toutefois que le lieu est d'abord celui des Larmorien(ne)s et des Larmorien(ne)s et que seront ainsi prioritaires les propositions des acteurs locaux.



Régine Le Normand,
adjointe à la culture et au patrimoine
rlenormand@larmor-plage.com

Christelle Lamour,
responsable du service culture et patrimoine, et de la médiathèque
clamour@larmor-plage.com



V

Retrouvez les
temps forts de la
programmation
culturelle des mois
à venir p. 28 et 29.

Un agenda culturel à votre disposition

Une version papier de notre « Agenda culturel » est publiée tous les trimestres et disponible à la médiathèque, à l'accueil de la mairie et au service Communication et vie associative : un moyen supplémentaire et efficace pour prendre date et ne pas manquer une exposition, un concert, un spectacle...

La médiathèque en mouvement

Dans le sillon tracé en 2023, la médiathèque poursuit petit à petit sa mue en proposant de nouveaux services, une programmation culturelle spécifique à destination des petits et grands, et en s'ouvrant aux autres univers de la vie à Larmor-Plage :

- Plus de 1 800 abonnés mais pas que !

La médiathèque accueille régulièrement les enfants de l'accueil de loisirs pour des présentations d'expositions, projections, prêts de livres... Les Explorateurs et les Moussaillons de la crèche bénéficient chaque mois de plusieurs temps de lecture. Les élèves, représentant ensemble une vingtaine de classes entre l'école publique du Ménez et celle de Notre-Dame, viennent régulièrement emprunter des livres ou participer à des ateliers pédagogiques autour des collections.

• Une médiathèque connectée à son territoire

Chaque année, la médiathèque participe à des événements ou temps forts locaux, régionaux et nationaux, ainsi :

- Nuits de la lecture en janvier
- Les Deizioù en février
- Festival de films Pêcheurs du monde et le Mois du Livre en Bretagne en mars
- Partir en livres tout l'été
- Festival interceltique de Lorient début août
- Mois du film documentaire en novembre

• À découvrir et à partager, demandez le programme !

Le hall accueille environ huit expositions par an : peinture, dessins, photographies ou thèmes et ateliers autour des collections de la médiathèque ou en rapport avec les événements de la ville. À chaque période de vacances scolaires, un ciné-goûter et une lecture d'histoires sont proposés aux enfants. L'été, le rendez-vous est donné chaque jeudi à 16h à la Biblio-Plage pour des lectures d'histoires, contes musicaux et spectacles jeune public. Pour les plus grands, les rencontres d'auteur et rendez-vous littéraires jalonnent l'année.



Retrouvez les rendez-vous culturels de la médiathèque des mois à venir p. 27.

Participez aux 100 ans de Larmor-Plage

Si l'histoire de la paroisse de Larmor est séculaire, la ville de Larmor-Plage est toute récente puisqu'elle est née administrativement il y a moins de 100 ans. C'est en effet par une loi du 2 avril 1925 que la commune, jusqu'alors village dépendant de Plœmeur, est officiellement créée et qu'elle prend le beau nom de Larmor-Plage ; Adolphe Coutillard en sera le premier maire le 17 mai 1925.

À l'occasion de son centenaire, la municipalité souhaite mettre à l'honneur et en lumière son histoire et son patrimoine. De nombreuses manifestations et événements y participeront et rythmeront l'année 2025. Celles-ci seront organisées en collaboration avec le tissu associatif local particulièrement riche mais aussi avec les artistes, et autres acteurs attachés de cœur à la ville de Larmor-Plage.

Afin de préparer ce centenaire, toutes les bonnes idées et volontés sont les bienvenues ! Ainsi, tous ceux qui souhaitent apporter leur contribution (associations, artistes, habitants, écoles...) pourront retirer à l'accueil de la mairie ou sur le site internet de la ville un dossier de candidature afin de présenter leurs projets.



... et au 80^{ème} anniversaire de la libération de la poche de Lorient

Se souvenir que Larmor-Plage s'est trouvée dans ce que les livres d'Histoire appellent « la poche de Lorient » : une poche de repli pour les forces allemandes face à la progression en Bretagne de l'armée de Patton en août 1944, une poche s'étendant depuis Laïta jusqu'à la rivière d'Étel, une des dernières poches à être libérée de l'occupation allemande avec celles de Brest et de Saint-Nazaire ; pour la poche de Lorient, ce fut le 10 mai 1945, soit deux jours après la capitulation de l'ennemi et onze mois après le débarquement des alliés en Normandie.

La ville de Larmor-Plage s'associe ainsi au programme de commémorations du 80^e anniversaire de la libération de la poche de Lorient. Si la commune a été plus épargnée des bombardements que sa voisine, la guerre n'en a pas moins laissé nombre de traces que l'on retrouve dans notre paysage littoral et de campagne ; en vue de cette commémoration, la ville établit l'inventaire précis des différents blockhaus et fortifications du secteur de Kernével édifiées pendant la seconde guerre mondiale.

Cinq jeunes lycéens en préparation Marine, vont effectuer ces recherches ; ils seront accompagnés par le service Culture de la ville et l'Amicale des Anciens Légionnaires. Afin de faciliter leur travail, il est demandé aux propriétaires privés de bunkers ou de batteries anti-aériennes de bien vouloir, dans la mesure du possible, les renseigner sur l'existant et de préciser si ces ouvrages, tenus pour indestructibles, sont ou non accessibles.

En effet, si certains documents livrent une cartographie assez précise de l'époque, l'histoire de ces ouvrages militaires reste incomplète et peu renseignée : quelle était leur fonction précise, que sont-ils devenus à la libération, comment sont-ils utilisés aujourd'hui, font-ils toujours partie du paysage ?

On sait par ailleurs que certains immeubles de Larmor-Plage ont été occupés sous le couvert de la réquisition, que d'autres ont abrité des familles juives ou réfugiées de Lorient.

- Si vous êtes propriétaire d'un blockhaus, d'un bunker ou d'une maison du secteur de Kernével concernée par l'histoire de la dernière guerre, nous vous remercions par avance de vous manifester auprès du service Culture et Patrimoine à l'adresse mail suivante : culture@larmor-plage.com / 02 97 84 26 69

L'EHPAD à Kerhoas, une ouverture confirmée pour le 1^{er} janvier 2028 !

C'est une bonne nouvelle pour les Larmoriennes et les Larmorien : l'Agence régionale de santé (ARS) a confirmé dans un courrier du 3 novembre 2023 qu'elle accompagnerait l'opération de construction à Kerhoas du futur EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes), et annonce une aide financière de 2 690 304 € pour sa construction.

Voilà près de 20 ans que cet accord était attendu, étant rappelé qu'à l'inverse des communes voisines Larmor ne compte aucun EHPAD pour y accueillir sa population âgée et dépendante. Ce projet s'est enfin concrétisé grâce à une collaboration étroite entre les différents acteurs concernés : la commune qui apporte le foncier, Morbihan Habitat qui réalisera l'équipement, VYV3 Bretagne qui en aura la gestion, le Conseil Départemental et l'Agence Régionale de Santé (ARS) qui ont en charge la politique de santé sur le territoire.

La création de cet EHPAD s'inscrit dans la démarche ambitieuse de restructuration de l'offre de logements destinée aux séniors, telle que celle-ci a été présentée dans le projet politique de territoire et à l'occasion des réunions de quartiers. Il est ainsi heureux d'observer que cette démarche, entreprise par les municipalités précédentes et poursuivie par celle en place, est pleinement partagée entre tous les acteurs publics et privés.

Le nouvel établissement dédié aux personnes âgées dépendantes comprendra 80 places auxquelles s'ajouteront très probablement 6 places supplémentaires en hébergement temporaire.

Le choix de Kerhoas est le plus pertinent pour les raisons suivantes : c'est une parcelle de plus de 6 000 m² qui est réservée au projet ; cette vaste surface (qui ne pouvait être trouvée ailleurs) permet d'agencer un large parking pour les professionnels et les visiteurs ainsi qu'un jardin paysager, accessible aux personnes à mobilité réduite ; les résidents comme leurs proches bénéficieront ainsi d'un environnement calme et arboré. C'est par ailleurs un site qui répond à l'exigence de proximité avec les centres des soins (Centre Hospitalier de Bretagne Sud, Clinique du Ter), et qui ouvre la possibilité d'accueillir les praticiens des professions médicales et paramédicales qui travailleront au quotidien avec l'EHPAD (médecins, kinésithérapeutes, infirmiers, ambulanciers et autres...).

Ce nouvel EHPAD, qui, comme la résidence autonomie, sera géré par Vyv3 Bretagne, anticipe la nécessaire solution à mettre en œuvre pour répondre à la problématique de l'accélération du vieillissement de la population à partir de 2030. Les statistiques montrent, en effet, que la population des babyboomers (aujourd'hui âgée entre 75 et 80 ans) augmentera de plus de 58% entre 2030 et 2040 (Source : Les études de Matières grises, janvier 2023).

À ces échéances, le territoire se devra donc disposer d'une nouvelle offre adaptée à cette démographie nouvelle. Les équipements devront permettre d'accompagner le vieillissement de la population en favorisant les parcours entre le domicile et l'hébergement collectif, qu'il soit ou non médicalisé.



Patrick Lorient

Adjoint aux affaires sociales
et aux solidarités



Kerderff : un nouveau foyer résidence moderne pour 2028

La résidence autonomie de Kerderff, mise en service en 1970, n'était plus adaptée aux besoins actuels en raison de l'évolution des normes et des exigences liées à l'hébergement des personnes âgées. Une nouvelle résidence autonomie de 70 places, moderne et fonctionnelle, sera reconstruite sur le même site, à toute proximité du bourg pour les personnes les plus autonomes, et livrée pour le début de l'année 2028.

Au constat de l'inoccupation partielle des deux foyers résidences de Kerderff et du Petit Phare (50% de leur capacité) et aussi de leur inadaptation à accueillir des personnes en situation de dépendance médicale (ce qui est le cas actuellement), le gestionnaire de la résidence VYV3 Bretagne a annoncé la fermeture de l'établissement de Kerderff à la fin du mois de juin 2024 en vue de sa reconstruction future.

Les 37 résidents actuels seront ainsi progressivement transférés vers la résidence autonomie du Phare ou, s'agissant des résidents dépendants, vers un EHPAD du territoire. Les résidents sont tous accompagnés personnellement de telle sorte qu'aucun d'entre eux ne se retrouvera sans solution adaptée à sa situation. Les résidents dont l'état de santé commande une orientation en EHPAD, ont bénéficié d'une consultation gériatrique avec le médecin coordinateur des EHPAD VYV3 Bretagne.

Pareil changement n'est pas sans générer de l'inquiétude chez les seniors concernés, ce d'autant que beaucoup apprécient la vie dans ce foyer chaleureux à dimension humaine. C'est pourquoi, au-delà de l'écoute attentive du personnel de l'établissement, un soutien psychologique individuel est également proposé ainsi qu'une aide au déménagement.



Stéphanie Touminet, directrice générale adjointe de Morbihan Habitat
Gaël Pérennou, directeur de l'activité personnes âgées VYV3 Bretagne
Philippe Almy, président VYV3 Bretagne
Francis Jouanjean, adjoint à l'urbanisme et aux travaux
Patrick Lorient, adjoint aux affaires sociales et solidarités,
réunis le 30 novembre 2023 à l'occasion de la présentation des deux projets.

Avec la réalisation de ces projets, la municipalité et le bailleur proposeront d'ici 2028 une offre complète et diversifiée d'hébergements adaptée aux besoins différents des seniors à Larmor-Plage. Pour compléter cette dynamique, Morbihan Habitat, qui dispose déjà d'un domicile partagé de 8 places, géré par le CLARPA, a en projet la construction d'un deuxième établissement, offrant ainsi une alternative entre le maintien à domicile et l'hébergement en domicile partagé dédié.

Enfin, la municipalité a l'ambition de favoriser à moyen terme la construction d'une résidence partagée privée pour permettre aux seniors qui ne peuvent ou ne souhaitent plus se maintenir à domicile de rester vivre à Larmor-Plage à toute proximité des lieux de vie.



Banque alimentaire, merci pour votre générosité !



2,715 tonnes

de produits alimentaires et d'hygiène ont été collectés cette année par les bénévoles de la banque alimentaire.



Les produits collectés ont été redistribués à une quarantaine de foyers, soit

92 personnes, dont 33 enfants

C'est un succès, c'est malheureusement aussi le triste constat d'une situation préoccupante puisque de plus en plus de nos concitoyens et plus particulièrement des jeunes sont demandeurs à cette aide, mais c'est aussi le signe d'une vraie solidarité entre les Larmorien.

Merci à tous ceux qui se seront montrés généreux !



Les rencontres du lundi des seniors

Tous les lundis de 14h30 à 16h30
Salle des Saisies,
13 résidence Jean-Claude Caillebotte.

• Contact :
CCAS
02 97 84 26 29
ccas@larmor-plage.com

Les projets du secteur enfance-jeunesse



Marie-Hélène ROBIC
Adjointe à l'enfance, jeunesse
et affaires scolaires

En cette rentrée scolaire 2023-2024, les projets du secteur Enfance-Jeunesse sont riches et variés. Ils s'inscrivent dans le cadre du renouvellement du projet éducatif de territoire (PEdT). Nous vous dressons ici un panorama synthétique des temps forts de ces derniers mois.

Le premier axe stratégique du PEdT est de proposer un parcours de qualité et cohérent des temps d'accueil de l'enfant et de l'adolescent, soit un parcours sur les âges de 3 à 17 ans. Durant les mercredis des mois de novembre et décembre, Shonna, animatrice du secteur 3-6 ans, a organisé des ateliers de médiation animale avec le soutien d'Emilie Maurice de l'association « Ailleurs Médiation Animale » à destination des enfants de moyenne et de grande sections. Trois temps forts de 45 minutes se sont ainsi tenus les mercredis pendant lesquels les enfants ont pu observer les animaux, les nourrir, les brosser et les câliner... Ces séances de découverte ont été magiques pour les enfants ; elles ont permis de travailler sur les émotions, notamment l'empathie, la peur ou la complicité. Cette pédagogie alternative a permis également d'échanger sur l'estime de soi. A l'issue de ces ateliers, tous les enfants ont reçu un livret souvenir et une attestation de réussite !

En complément des activités du mercredi à l'accueil de loisirs, deux cycles ont été proposés : pour les 6-7 ans la découverte ou la redécouverte du Taekwondo et pour les 8-11 ans une initiation au foot freestyle.

Enfin, 16 adolescents de la Maison des Jeunes sont partis quatre jours à Disneyland Paris pendant les vacances de la Toussaint. Quatre jours de magie et sensations fortes : parades, loopings, rencontres avec les légendes de Disney ou les super-héros Marvel... « Un souvenir inoubliable qui est gravé dans leur mémoire à jamais et une action dont nous sommes fiers car ce projet, en préparation depuis deux ans, nous tenait à cœur », se félicite Cyril Lescop, animateur à la Maison des Jeunes.

Le second axe du PEdT est de développer des actions visant à favoriser l'accès à la culture pour tous. Un important projet du secteur 3-6 ans s'est concrétisé cet été. L'accueil de loisirs a accueilli la vice-championne de France dans la discipline « Artiste-peintre » du concours des meilleurs artisans de France, Stéphanie Fernandez. Plus de 65 enfants ont pris leurs pinceaux et ont réalisé de leurs mains d'artiste en herbe une fresque de plus de 5 mètres de long ; celle-ci est affichée aujourd'hui à l'école maternelle. Bravo à eux !

Au mois de juillet, neuf jeunes cyclistes âgés de 11 à 15 ans accompagnés de deux animateurs sont partis sur les routes de Bretagne. Ce séjour à vélo en itinérance et autonomie complète s'inscrit dans l'un des axes du PEdT qui est de **développer des actions permettant aux enfants de 3 à 17 ans de découvrir des spécificités de leur territoire (identité et culture) et créer des espaces permettant aux jeunes de s'engager dans la vie locale.** Durant 11 jours, les jeunes ont ainsi parcouru 420 km entre Rennes, le Mont Saint-Michel et Larmor-Plage : 11 jours d'efforts et de sueurs, de crevaisons pour certains, mais 11 jours surtout de solidarité, de rires, de belles découvertes et de dépassement de soi ! Les jeunes déclarent avoir vécu une formidable aventure et ils se préparent déjà pour un nouveau départ en 2024...



Atelier de médiation animale



Fresque réalisée par les enfants de l'accueil de loisirs avec l'artiste Stephanie Fernandez

Du côté des écoles

École du Menez - Sensibilisation au harcèlement scolaire

L'éducation morale et civique a une place centrale dans les programmes des écoles. La question très actuelle du harcèlement scolaire en fait partie. C'est ainsi qu'au cours du mois de novembre, les élèves de l'école du Menez ont travaillé avec leur enseignant sur ce thème. Lors de ce temps de sensibilisation, les enfants ont appris une chanson intitulée « Moi, je suis comme ça et alors ? » sous la direction de Laurent Morellec, d'artiste et intervenant de musique dans nos écoles. Les paroles évoquent une réalité scolaire douloureuse et renvoient aux valeurs fondamentales liées au respect de la différence.



École Notre-Dame - L'école dehors et les rencontres intergénérationnelles

Toutes les classes de maternelle de l'école Notre-Dame participent au programme pédagogique « L'école dehors » pour grandir et apprendre la vie à ciel ouvert. Ces temps pédagogiques se tiennent une fois par semaine, et depuis la rentrée, les élèves ont ainsi découvert : la plage, l'estran, le milieu marin, le jardin de l'école, la médiathèque. « Découvrir, apprendre en extérieur dans un milieu différent de celui de l'école est tellement enrichissant » explique une des enseignantes, aussi passionnée que les autres par le projet. Chaque sortie permet à l'enfant d'apprendre autrement dans un environnement motivant et ressourçant dans des domaines aussi variés que les arts, le langage, l'exploration du monde, le graphisme dans le sable...



Les élèves de la classe de CE1 ont eu la joie d'accueillir nos aînés du foyer du Phare et de la résidence de Kerderff le 17 octobre dernier. Les élèves avaient préparé eux-mêmes des jeux de société ainsi qu'un goûter festif. Lors de cette rencontre, les enfants ont pu réciter des poésies et chanter un extrait du spectacle musical : « Nous n'irons pas à l'opéra », qu'ils avaient déjà présenté à la salle des algues en juin dernier, sous la direction de Laurent Morellec. Un succès grâce aux talents de Laurent que l'école remercie tout particulièrement pour cette belle initiative intergénérationnelle.

Un nouveau responsable du service enfance, jeunesse et affaires scolaires : Gabriel Kergosien



Après le départ de Guillaume Duclos pour un autre parcours professionnel, Gabriel Kergosien a remplacé ce dernier dans les fonctions de responsable du service en octobre. Diplômé du brevet professionnel de la Jeunesse, de l'Education populaire et du Sport (BPJEPS), Gabriel a travaillé pendant dix ans à la ligue de l'enseignement FOL 20 en tant que coordinateur d'un équipement de quartier à Brest, puis quatre ans en tant que coordinateur enfance jeunesse et enfin, huit ans en tant que responsable du service éducation de la commune nouvelle Le Méné (la commune de Bretagne la plus étendue avec sa superficie de 163km2) !

Très heureux d'avoir intégré le service Enfance, jeunesse et affaires scolaires de Larmor-Plage, Gabriel anime et coordonne l'ensemble des temps de l'enfant en âge scolaire, ce avec le concours de l'adjointe Marie-Hélène Robic. « Mon rôle est de mettre en action le Projet Educatif de Territoire validé par les élus. Je suis très enthousiaste de travailler pour Larmor-Plage qui a mis en œuvre une réelle politique enfance jeunesse avec une équipe d'élus et d'agents volontaires » se réjouit-il.



Séjour à Disneyland





Séjour vélo avec la MDJ


Élections européennes le 9 juin 2024

L'inscription sur les listes électorales est possible jusqu'au sixième vendredi précédent le scrutin, soit le vendredi 26 avril 2024.

Vous pouvez vous inscrire :

 en ligne via service-public.fr,

 ou au service État civil – Élections de la mairie de Larmor-Plage aux horaires habituels.

 Pour les personnes ne pouvant se déplacer, les demandes peuvent être effectuées par correspondance.

Merci de signaler tout changement d'adresse sur la commune auprès du service État civil – Élections.

Si vous êtes absent le jour du scrutin, pensez au vote par procuration. La démarche s'effectue auprès du commissariat, de la gendarmerie et auprès du tribunal d'instance de Lorient, avec l'état-civil complet et l'adresse du mandataire.



Patricia Jaffré

1^{ère} adjointe aux affaires générales, sécurité et participation citoyenne

• Pour tous renseignements :

Mairie de Larmor-Plage
Services à la population Accueil - État civil - Élections
02 97 84 26 26 • etat-civil@larmor-plage.com

Le Forum CAP' ALTERNANCE, l'envol pour l'emploi, le 20 mars prochain !

Pour la seconde année consécutive, la ville de Larmor-Plage s'associe avec les communes de Guidel, Quéven et Plœmeur pour promouvoir l'alternance et l'apprentissage avec le concours des entreprises locales et des organismes de formation à l'occasion du forum Cap'Alternance ; celui-ci se tiendra le mercredi 20 mars 2024 de 10h à 17h au Palais des Congrès de Lorient.

Cet événement est organisé en partenariat avec Pôle Emploi, la Mission locale, et la CCI du Morbihan. Lors du forum, les visiteurs pourront ainsi découvrir les nombreuses filières de l'apprentissage et de l'alternance, du CAP au Master, dans de nombreux secteurs professionnels. Ils pourront aussi échanger en direct avec les entreprises et les centres de formation, et s'informer sur les contrats en alternance ou en apprentissage, et postuler, s'ils le veulent, aux offres d'emploi proposées.

« C'est un événement unique et de qualité qui se déroule sur notre territoire et qui permet aux jeunes de s'orienter et de construire petit à petit leur projet professionnel » précise Patricia Jaffré, première adjointe, qui pilote le projet pour cette seconde année. Elle invite les jeunes larmorien et nos entreprises locales à participer à ce forum. « Car l'alternance peut être une réelle opportunité à la fois pour l'étudiant en vue d'acquies sur le terrain des compétences professionnelles, mais aussi pour l'entreprise pour répondre utilement à ses besoins de recrutement ou pour faire face à une pénurie de compétences » explique-t-elle.

CAP' ALTERNANCE
Booster d'avenir !

Mercredi
20 mars 2024
10h • 17h

Palais des Congrès Lorient

Plus de 100 acteurs de l'apprentissage • Entreprises & organismes de formation

Patrimoine : restauration de trois statues de l'église Notre-Dame

L'église Notre-Dame de Larmor-Plage, d'abord inscrite au registre des Monuments Historiques par arrêté en 1925, est classée monument historique depuis 1990, en raison de son intérêt patrimonial, architectural et historique. Plusieurs pièces ou objets de son intérieur sont ainsi également classés, dont notamment une statue de St Roch en pierre polychrome datant de la première moitié du XVI^{ème} siècle.

Dans le cadre de son programme de sauvegarde du patrimoine de l'église, la municipalité a fait entreprendre la restauration de trois statues par l'atelier Coréum, avec un soutien financier de la DRAC et du Département. Les ébénistes et sculpteurs qualifiés et expérimentés de cet atelier ont restauré la statue de Saint Roch qui nécessitait une restauration urgente, la statue de la Vierge à l'Enfant dite Notre-Dame de Larmor en bois polychrome du début XIX^{ème} pour un nettoyage du voile de la Vierge, ainsi que la statue de Saint-Jean Baptiste datant de la moitié du XVIII^{ème}. Après plusieurs mois de travail, ces trois importants éléments patrimoniaux ont retrouvé leur place au sein de l'église Notre-Dame.





Soirée Salsa
Esplanade des Algues



Marché de Toulhars
Quartet New Orleans
swing Band



Découverte de la culture
du Vietnam
École du Ménez



Petit-Port en musique



Guinguette
estivale



Spectacle Hell'Eau la mer
Biblio-plage



Repas des aînés
Salle des Algues



Exposition de maquettes
Espace culturel Les Cources



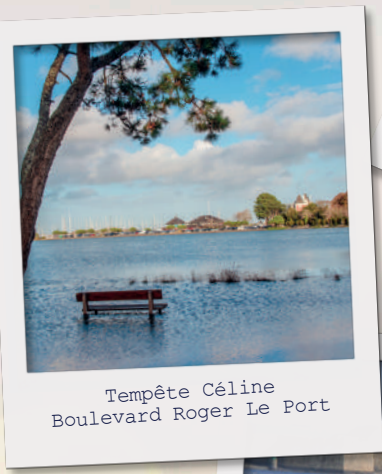
Exposition
« Les coulisses de la BD »
Médiathèque



Rencontre
intergénérationnelle
École Notre-Dame



Promenade en calèche
des Moussaillons



Tempête Céline
Boulevard Roger Le Port



Surf à Toulhars



Spectacle-Concert
The Turkey Sisters

Encore plus d'images
sur la chaîne
You Tube de la ville
@larmorplageofficiel



Larmor-Plage notre trait d'Union

Que d'animation et de mouvement dans notre ville de Larmor-Plage !

Un été durant lequel le programme des Estivales ainsi que des événements portés par des associations et aidés financièrement par le Casino ont globalement satisfait le public local et les touristes.

Aujourd'hui, le Boulevard de Toulhars, l'une des artères principales de la commune, est en travaux et de nombreuses inquiétudes planent quant à l'avancement des autres projets dans cette zone.

Le Parc de l'Océan devait voir entamer sa première tranche de travaux avec le choix des mobiliers et végétaux, malheureusement, il est à déplorer qu'aucun atelier participatif n'ait encore, à ce jour, eu lieu malgré nos demandes.

Un autre point de préoccupation concerne l'enfouissement des réseaux. En effet, le coût et les modalités de financement de ces opérations, essentielles pour améliorer la sécurité

et la continuité des services, devraient être portés à notre connaissance rapidement.

Nous notons, avec satisfaction, des interventions importantes de Lorient Agglomération sur notre territoire mais la communication pour les riverains et les Larmorien(ne)s reste insuffisante. Nous sommes intervenus pour, qu'à l'avenir, les informations soient diffusées suffisamment tôt, en amont, avant le début des opérations.

Larmor-Plage est une commune active, pleine de projets et nous restons présents, impliqués et vigilants quant aux coûts et délais des réalisations prévues.

Nous souhaitons à toutes et à tous une bonne et heureuse année 2024.

Les élus : K. Gianni, F. Rubiano, V. Jeffroy, N. Dahirel



Agir pour Larmor-Plage

Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Malgré notre investissement sur ce dossier et des avancées, nous nous sommes abstenus pour 2 raisons majeures.

L'aire de sédentarisation des gens du voyage : prévue à Quéhelleo-Congard a été déplacée après l'enquête publique, près de la clinique Saint-Vincent. Les Larmorien(ne)s n'ont pas pu s'exprimer sur cette nouvelle destination. La concertation prônée par M. le Maire n'est pas au rendez-vous !

Le futur EHPAD : Le rapport de l'observatoire du grand âge indique : « il ne faut plus construire d'EHPAD loin des lieux de vie ». À Larmor-Plage, nos anciens seront relégués au fond de la zone artisanale de Kerhoas. Inadmissible pour notre groupe. Deux Vice-Présidents de l'agglomération partagent notre avis, et pointent l'éloignement du centre-ville et l'absence de desserte de transport public.

6 arbres abattus...incompréhension et colère des Larmorien(ne)s

Le projet d'aménagement de la Pointe de Toulhars (Zone naturelle du PLU) a débuté par l'abattage de 6 érables. La Charte de l'Arbre de Larmor-Plage est censée mettre en valeur et protéger les arbres

et les paysages par des actions de sensibilisation. Elle aurait dû permettre de sauvegarder ces arbres plus que centenaires, sains et bien entretenus.

Larmor-Plage placée en zone tendue par l'État Difficile de se loger sur la commune, aussi bien à l'achat qu'à la location. Des villes de l'agglomération prennent des dispositions légales pour améliorer l'accès au logement locatif. À Larmor-Plage, aucune proposition de la majorité municipale.

Répondre aux besoins sociaux

M. le Maire évoque la vente éventuelle du terrain de la Maison des Associations (legs de M. Roger Le Port) et déclare « la commune n'en a pas l'utilité ». Notre groupe veut conserver ce foncier communal et maintenir la vocation sociale du legs.

Marie-France Normant, Marie-Christine Boissonnet, Gabriel Le Seigle
Facebook "agir pour Larmor-Plage"
MFNormant@larmor-plage.com 06 78 66 96 44



Larmor Avenir

Le nouveau Plan Local de l'Habitat de l'agglomération imposera à Larmor-Plage un quota de 35% de logements sociaux soit 5% de plus que celui voté par la municipalité lors du récent et dernier Plan Local d'Urbanisme. Depuis de nombreuses années et encore aujourd'hui, les municipalités successives entretiennent les fantasmes au sujet du logement social. Elles se cachent derrière une prétendue impossibilité à le développer du fait du manque de foncier disponible. La réalité est que nous suivons les contraintes qui nous sont imposées par l'agglomération et la loi, en privilégiant le plus grand profit des promoteurs immobiliers.

Nous ne sommes qu'à 8% de logements sociaux, et très loin de l'objectif de 20% de la loi SRU. Nous payons de ce fait de lourdes pénalités. Refuser d'augmenter la taxe d'habitation des résidences secondaires nous prive aussi d'une ressource financière supplémentaire.

La situation est grave et a de multiples conséquences comme les difficultés de recrutement que la mairie et d'autres organismes privés rencontrent pour leurs salariés. L'image et

le dynamisme de la commune sont dégradés. Le déséquilibre crée des problèmes de mobilité. Enfin l'absence de mixité générationnelle conduit à des pertes de lien social au détriment des jeunes et moins jeunes, des plus riches ou moins riches.

La municipalité d'Arradon près de Vannes, commune du littoral similaire à la nôtre, alloue récemment 60% de logements sociaux à un nouveau programme de 300 logements.

Avec de réelles ambitions et une volonté politique nous avons, nous aussi, les moyens de faire beaucoup mieux.

Un grand merci aux services de la ville pour leurs actions lors des récentes tempêtes.

Nous vous souhaitons une très belle et heureuse année 2024 !

Jean-Louis Milès pour Larmor Avenir
larmor.avenir@yahoo.com



Bienvenue au «Driver's Club» ! Bar-restaurant-concept store

Passionné de voitures de collection, Christophe Cailloce a transformé l'ancienne salle de squash en bar-restaurant aux allures de garage retro.

Cet établissement hors du commun, ouvert depuis le 2 octobre, ravit autant les amateurs de bons plats gourmands que les passionnés d'automobiles anciennes, qui profitent aussi d'une exposition permanente de véhicules de collection emblématiques.

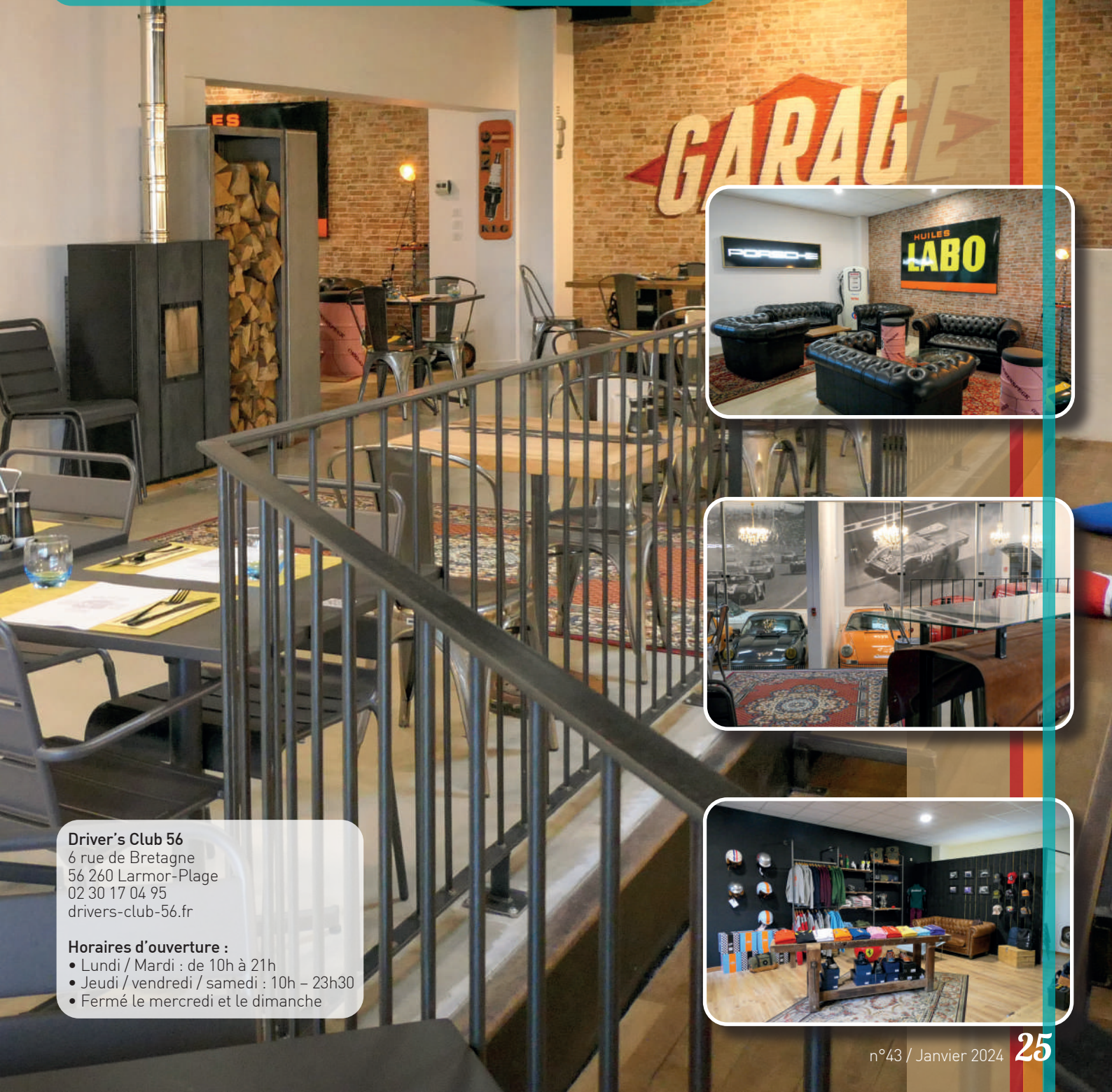
Sur le principe d'un concept store, ce lieu novateur dans le Morbihan accueille une boutique de vêtements, dont la marque Driver's Club, et d'accessoires pour les passionnés d'auto. Deux simulateurs de pilotage sont aussi proposés au public.

Que ce soit pour savourer un délicieux burger, siroter une boisson confortablement installé dans un canapé Chesterfield ou face aux belles cylindrées, le «Driver's Club 56» est l'endroit idéal pour passer un bon moment de détente.

Ce lieu de partage organise régulièrement des événements thématiques et des concerts.



Christophe Cailloce,
gérant du
Driver's Club 56



Driver's Club 56

6 rue de Bretagne
56 260 Larmor-Plage
02 30 17 04 95
drivers-club-56.fr

Horaires d'ouverture :

- Lundi / Mardi : de 10h à 21h
- Jeudi / vendredi / samedi : 10h – 23h30
- Fermé le mercredi et le dimanche



Marianne Rousset

Conseillère déléguée en charge des commerces et entreprises

Le commerce, un enjeu pour le cœur de notre commune

L'activité tertiaire, l'artisanat et les services de proximité marquent la spécificité de Larmor-Plage dans le paysage des zones d'activité de l'agglomération et participent avec le commerce à la vitalité de notre commune. L'activité commerciale en centre-ville, maillon essentiel de cette dynamique, mérite une attention toute particulière. C'est en effet un commerce de toute centralité, un commerce singulier par sa proximité avec le littoral.

Soutenir et valoriser le commerce de proximité en centralité

Pas de commerce, pas de vie ! S'il est vrai que la municipalité a peu de prise sur un marché, qui est de libre concurrence, elle use pour autant de tous les leviers qui sont les siens pour favoriser la commercialité en centralité.

C'est ainsi que le droit de préemption a été mis en place pour le maintien des commerces marchands ; c'est ainsi qu'une nouvelle et plus esthétique signalétique a été déployée sur l'ensemble du territoire communal et que des aménagements de voirie ont été réalisés pour une meilleure accessibilité aux commerces. Par ailleurs, nous veillons à organiser de nombreuses animations en centre-bourg. Enfin, nous maintenons un dialogue constructif avec les représentants de l'association des commerçants, *Larmor j'adore*, ainsi qu'avec les représentants du marché dominical : nous sommes à leur écoute, nous les accompagnons et répondons au mieux du possible à leurs attentes.

Il demeure que, selon l'étude urbaine et commerciale réalisée par Audélor en mars 2023, seulement 17% des Larmorien(ne)s et Larmorien(ne)s consomment en centralité et qu'il faut donc encourager la fréquentation de nos commerces pour en assurer la pérennité. Le nouveau plan de circulation et de stationnement en centre-ville (p.14 du magazine) s'inscrit bien dans cette volonté de développer l'attractivité de nos commerces de proximité.

S'appuyer sur l'attractivité du marché dominical

« Notre marché dominical, reconnu pour sa diversité et son ambiance joyeuse de bord de mer, est un atout supplémentaire de notre attractivité », explique Marianne Rousset, conseillère déléguée en charge des commerces et des entreprises. Ce marché qui se tient tous les dimanches sur la place Notre-Dame compte 60 exposants en hiver et plus de 130 exposants l'été.

« Ce marché, c'est un vrai atout pour la ville, une sorte de locomotive commerciale, c'est aussi un moment de détente et de convivialité pour les Larmorien(ne)s et les visiteurs » ajoute le maire, Patrice Valton. Très apprécié de ses fidèles clients, le marché dominical privilégie les circuits courts avec des produits du terroir, des produits de la mer, et des produits bio.

Selon l'étude Audélor, si 26% des personnes présents sur le marché dominical fréquentent systématiquement les commerces du centre-ville à cette occasion, ils ne sont seulement que 40% à les fréquenter de temps à autre. C'est pourquoi Marianne Rousset s'attache à rappeler que « quasiment tous les commerces de proximité sont ouverts le dimanche, et notamment ceux se trouvant dans la descente de Toulhars : fleuriste, produits espagnols, crêperie, décoration... ».

Pour mieux les faire connaître, une grande affiche est maintenant apposée en haut du boulevard de Toulhars et signale : « Ici à Toulhars, les commerçants ont tout l'art de vous recevoir ; descendez à leur rencontre, ils vous accueilleront avec le sourire ! ».



Pour 2024, un repreneur pour le Spar et l'ouverture prochaine d'un magasin de décoration

Face à la diminution du pouvoir d'achat, face également au développement du commerce en ligne et des grandes surfaces en périphérie, certains de nos commerces de détail particulièrement confrontés à cette concurrence (qui n'est pas une spécificité larmorienne), se sont trouvés en difficulté. Quelques-uns ont dû fermer.

Pour autant, si des vacances et fermetures ont été observées ces derniers mois en centralité (fermeture du SPAR, du bar PMU...), les perspectives pour 2024 sont de bon augure. Il y aura bien une deuxième supérette à Larmor-Plage, en remplacement du SPAR ! L'ouverture est prévue au printemps 2024 et sera adossée à la marque U. Le magasin va être entièrement rénové et agrandi afin de proposer un plus grand panel de produits. Par ailleurs, l'ancien immeuble du bar PMU devrait accueillir très prochainement un espace de vente d'objets de décoration pour la maison et un logement locatif à l'étage.

Le maire rappelle également que de nouveaux commerces se sont installés avec succès ces dernières années et qu'ils participent au développement et à l'attractivité du centre-bourg. « C'est dans cette nouvelle dynamique que nous devons soutenir nos commerçants ! » conclut-il.

Les rendez-vous culturels à ne pas manquer !

JANVIER



• Nuits de la lecture

Concert-lecture

« COMME UN SOUFFLE »
avec Jérémy et Morgane Simon.
Vendredi 19 janvier à 18h30
Tout public, 1h

Balade littéraire sur oreiller

« DE JOUR EN OURS »
avec la Cie la Tribouille
Samedi 20 janvier à 18h
À partir de 3 ans, 35mn



• Exposition, rencontre et dédicace

« MÉLI-MÉLO BY NONO »

Dessins de presse, d'humour et
aquarelles de voyage.
Du 17 janvier au 10 février
Dans le cadre du festival Les Deiziou

FEVRIER



• Exposition, rencontre, atelier et café artistique,

« PÊCHE AUX SOUVENIRS »

Du 21 février au 23 mars
avec l'artiste Aurélia Boisson
Dans le cadre du Festival de films Pêcheurs du
monde de Lorient.

MARS



• Rendez-vous Polar

avec l'autrice Françoise Le Mer
Vendredi 1^{er} mars à 18h30
Dans le cadre de l'édition 2024 du
mois du livre en Bretagne.

AVRIL



• Exposition UMINGMAK, GARDIEN DE L'ARCTIQUE

Exposition du photographe animalier
Jean-Marie Séveno.
Du 6 avril au 5 mai
Dans le cadre du programme d'expositions de
l'Espace culturel Les Coureux.

MAI-JUIN



• Exposition, rencontre-dédicace et atelier LA MAGIE DES LIVRES POP'UP

Du 15 mai au 29 juin
Venez découvrir l'univers animé et plein de
fantaisie des livres pop'up du duo d'auteur-
illustrateur jeunesse Dominique Ehrhard et
Anne-Florence Lemasson.



Des nouveautés pour 2024 !

• Bibliovente, la médiathèque fait sa braderie !

La médiathèque retire régulièrement des documents de ses collections pour actualiser ses fonds et mettre en valeur de nouveaux ouvrages. Les documents en bon état mais ne correspondant plus à la demande du public ont été mis en vente les 24 et 25 novembre à des prix très attractifs. Cette première braderie a rencontré un large succès !

• Des emprunts de documents en autonomie

Après la mise en place il y a quelques années de la boîte de retours, les abonnés de la médiathèque auront la possibilité d'enregistrer eux-mêmes les documents empruntés grâce à la mise en place d'un automate de prêt.

• Un espace jeux de société en 2024

Grâce à un partenariat avec l'association Larmor'Pion, la médiathèque ouvrira un espace jeux de société à l'étage. Petits et grands pourront venir jouer sur les temps d'ouverture et des animations jeux seront également proposées tout au long de l'année.

• Des vinyles à la Médiathèque en 2024

En collaboration avec la Médiathèque départementale du Morbihan, un fonds de vinyles sera proposé à partir du mois de mai pendant quatre mois. Si cette offre trouve son public, ce fonds sera pérennisé et une collection à part entière verra le jour.

Coups de cœur

Vendredi 1^{er} décembre à 18 h, l'équipe de la médiathèque conviait les lecteurs à venir échanger sur une sélection de romans de la rentrée littéraire.

Parmi les dix titres sélectionnés, « L'homme du café Kranzler » de Michel Goujon a été plébiscité par le public.

Ce roman historique nous emmène à Berlin en 1936 et relate à travers le déchirement d'un couple, les dissensions de la société allemande et la montée en puissance du régime nazi et de l'antisémitisme.

« L'enragé » de Sorj Chalandon et « Panorama » de Lilia Hassaine ont également enthousiasmé les participants.





Dim.
14
janvier

Musique

Récital de piano par Shiho Narushima

Espace culturel les Coureaux, 17h

Shiho Narushima nous fait l'honneur de se produire à l'Espace culturel Les Coureaux. La virtuose y interprètera notamment, des œuvres de Félix Mendelssohn, Maurice Ravel... Un pur moment musical inoubliable, à savourer sans modération !

Née à Tokyo, Shiho Narushima commence le piano à l'âge de 4 ans. Dès 11 ans, elle joue sur scène en solo, ou de la musique de chambre. Professeur et accompagnatrice dans plusieurs conservatoires, elle a donné plusieurs récitals, concerts de musique de chambre et concerts avec orchestre en France, aux Pays-Bas, en Espagne, en Suisse, au Maroc, en Nouvelle-Calédonie, en Papouasie-Nouvelle-Guinée et au Japon. Elle a remporté de nombreux prix.

• **Dimanche 14 janvier à 17h**

Tout public, 1h

Tarif : 8 € (plein) / 6 € (réduit) / Gratuit (-18 ans)



Dim.
11
février

One man show

100 % Beurre salé

Espace culturel les Coureaux, 17h



Dans le cadre du festival Les Deizioù consacré à la culture bretonne, l'Espace culturel Les Coureaux accueille Simon Cojean pour un spectacle 100% humour, 100% danse, 100% musique et 100% connaissances sur la Bretagne. À travers une galerie de personnages hauts en couleur, suivez Simon dans son exploration de la Bretagne. Son objectif : faire tomber, avec auto-dérision, ces clichés tenaces qui collent à la peau de sa région...

• **Dimanche 11 février à 17h**

Tout public, 1h30

Tarif : 8 € (plein) / 6 € (réduit) / Gratuit (-18 ans)

Musique

Paloma Negra en concert

Espace culturel les Coureaux, 17h

Dim.
10
mars

Quartet chant, guitare, contrebasse et percussions, où le flamenco s'entrelace avec la musique mexicaine traditionnelle. Une voix latina, une guitare flamenca, soutenues par un groove jazzy et endiablé. À la sortie de l'hiver, ces musiciens vous feront voyager dans cet univers hispanique aux sonorités intensément ensoleillées et pimentées !

• **Dimanche 10 mars à 17h**

Tout public, 1h

Tarif : 8 € (plein) / 6 € (réduit) / Gratuit (-18 ans)

• Contact :

Service culture et patrimoine

02 97 84 26 69

culture@larmor-plage.com



Larmor Photo 2024

18 photographes présentent des photographies artistiques ou documentaires à l'Espace culturel des Coureaux et à la médiathèque. Les auteurs s'expriment dans diverses techniques, de la prise de vue argentique aux techniques les plus modernes de génération d'image. Les auteurs s'expriment dans diverses techniques, de la prise de vue argentique aux techniques les plus modernes de générations d'images. Cette 18^{ème} édition propose un panorama de ce que peut-être la photographie aujourd'hui.

• **Horaires à l'espace culturel Les Coureaux :**
Du mardi au samedi de 15h à 18h
Le dimanche de 10h à 13h et de 15h à 18h



du **6**
avril
au **5**
mai



Safari par Sylviane Bardou

L'exposition SAFARI de la peintre Sylviane Bardou rend hommage aux artistes premiers et à la faune sauvage. S'inspirant de ces périples en Namibie, Tanzanie et en Afrique du Sud, l'artiste peintre réinterprète ses souvenirs de rencontres avec les animaux, à la manière des peintures pariétales. À l'origine de ce projet pictural, une passion pour les voyages mais aussi la découverte de l'art des grottes.

du **8**
mai
au **2**
juin

du **11** au **9**
juin juillet

Quatre femmes peintres, puissance et poésie

Martine Cavoué, Béatrice Ducrest, Juliette Manolié, Jeanne Massart. Quatre femmes, artistes peintres de Larmor-Plage, exposeront quelques-unes de leurs toiles et expliqueront leur rapport à la peinture. Elles ressentent toutes cette même nécessité de poser sur la toile des couleurs, les appliquer, les gratter, les superposer, les effacer, dans le but d'obtenir un équilibre, de renouveler le geste jusqu'à traduire l'émotion...



JANVIER

MARDI 9 JANVIER
RÉUNION D'INFORMATION
Atelier mémoire
Salle l'Escale, 9h30

13 ET 14 JANVIER
RÉGATE LA COPA
32 skippers s'affrontent sur Mini J
RDV sportif et convivial
Port de plaisance de Kernevel

DIMANCHE 14 JANVIER
RÉCITAL DE PIANO PAR SHIHO NARUSHIMA
Ville de Larmor-Plage
Espace Culturel les Coureaux, 17h
Tout public, 1h30
Tarif : 8€ (plein) / 6€ (réduit) / 4€ (enfants)

DU 17 JANVIER AU 10 FÉVRIER
EXPOSITION, RENCONTRE ET DÉDICACE
LES DESSINS DE PRESSE DE NONO
À L'HONNEUR
Médiathèque

VENREDI 19 JANVIER
CONCERT-LECTURE
« COMME UN SOUFFLE »
avec Jérémy et Morgane Simon
Médiathèque, 18h30
Tout public, 1h, Gratuit

SOIRÉE JEUX DE SOCIÉTÉ
Organisée par Larmor'Pion
Salle de l'Escale, 18h30
Sur inscription

SAMEDI 20 JANVIER
BALADE LITTÉRAIRE SUR OREILLER
« DE JOUR EN OURS »
Avec la Cie la Tribouille
Médiathèque, 18h
À partir de 3 ans, 35mn, Gratuit

SAMEDI 20 ET DIMANCHE 21 JANVIER
THÉÂTRE avec la Cie Coup de Torchon
Organisé par le Lions Club Lorient Ocean
Espace Culturel les Coureaux
Samedi à 20h30 et dimanche à 15h
12€ / Gratuit -12 ans
Les billets sont en vente à la maison de la presse et sur place.

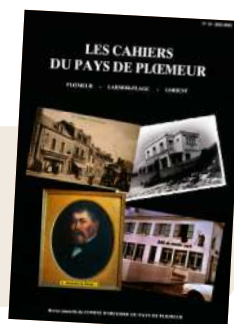
MARDI 23 JANVIER
GALETTE DES ROIS DES AÎNÉS
Offert par le CCAS et le Comité des fêtes
Salle des Algues, 14h
Sur inscription au CCAS

MERCREDI 24 JANVIER
RÉUNION PUBLIQUE SANGLIERS
Salle des Algues, 17h30

DIMANCHE 28 JANVIER
THÉÂTRE
Organisé par les Clameurs de l'Estran
Espace Culturel les Coureaux, 17h

Les cahiers du Pays de Plœmeur

Le comité d'histoire du Pays de Plœmeur a composé et édité le cahier n°33. Ils sont disponibles auprès du Comité d'histoire du Pays de Plœmeur et dans les points de vente habituels.
Prix : 14 euros



FÉVRIER

DIMANCHE 4 FÉVRIER
THÉÂTRE « LA COLÈRE DU TIGRE »,
Compagnie du Pré en Bulles
Organisé par l'Amicale Laïque
Espace Culturel les Coureaux, 17h
8€ / 4€ en tarif réduit
Réservation – Billetterie : Maison de la presse ou sur place avant la représentation.

DIMANCHE 11 FÉVRIER
THÉ DANSANT
Organisé par le Comité des Fêtes
Salle des Algues, 14h30, 12€

DÉMONSTRATION DE LINDY HOP
Organisé par l'ASCA
Complexe Ar Menez

DIMANCHE 11 FÉVRIER
ONE MAN SHOW 100% BEURRE SALÉ
Ville de Larmor-Plage
Espace Culturel les Coureaux, 17h
Tout public, 1h30
Tarif : 8€ (plein) / 6€ (réduit) / 4€ (enfants)



VENREDI 16 FÉVRIER
SOIRÉE JEUX DE SOCIÉTÉ
Organisée par Larmor'Pion
Salle de l'Escale, 18h30
Sur inscription

DU 21 FÉVRIER AU 23 MARS
EXPOSITION, RENCONTRE, ATELIER ET
CONFÉRENCE ARTISTIQUE
VAGUES À L'ÂME
Avec l'artiste Aurélia Boisson
Médiathèque

LUNDI 26 FÉVRIER
DON DU SANG
Salle des Algues
Sur rendez-vous : <https://efs.link/rdv>

MARS

VENREDI 1^{ER} MARS
RDV POLAR
RENCONTRE, VENTE ET DÉDICACE
Avec Françoise Le Mer
Médiathèque, 18h30

DIMANCHE 3 MARS
THÉ DANSANT
Organisé par le Comité des Fêtes
Salle des Algues, 14h30, 12€

SAMEDI 9 MARS
FÊTE DE LA SAINT PATRICK
Organisée par le Comité de Jumelage
Salle des Algues, 19h30, 32€

DIMANCHE 10 MARS
PALOMA NEGRA EN CONCERT
Ville de Larmor-Plage
Espace Culturel les Coureaux, 17h
Tout public, 1h30
Tarif : 8€ (plein) / 6€ (réduit) / 4€ (enfants)



DIMANCHE 10 MARS
JOURNÉE NATURE
Organisée par Accolade
Salle des Algues et esplanade, 10h-19h

VENREDI 15 MARS
SOIRÉE JEUX DE SOCIÉTÉ
Organisée par Larmor'Pion
Salle de l'Escale, 18h30
Sur inscription

DIMANCHE 17 MARS
RENDEZ-VOUS DES COLLECTIONNEURS
Organisé par l'ASCA
Salle des Algues, 9h-18h, 1,50€

DÉMONSTRATION DE LINDY HOP
Organisée par l'ASCA
Complexe Ar Menez

THÉÂTRE « LE VOYAGE »
Compagnie Le vieux rafiote
Organisé par l'Amicale Laïque
Espace Culturel les Coureaux, 17h
8€ / 4€ en tarif réduit
Réservation – Billetterie : Maison de la presse ou sur place avant la représentation.

LUNDI 18 MARS
FESTIVAL PÊCHEURS DU MONDE
Projection de films
Espace Culturel les Coureaux, 18h

DIMANCHE 24 MARS
VIDE DRESSING
Organisé par l'Amicale Laïque
Salle des Algues, 8h-20h
Tarif exposant 15€ / Tarif public 1€

CONCOURS RÉGIONAL DE MUSIQUE EMA
(Écoles de Musique Associée)
Sous l'égide de l'ASCA
Espace Culturel les Coureaux

AVRIL

SAMEDI 6 AVRIL

REPAS DANSANT

Démo de lindy hop
Organisé par l'ASCA
Salle des Algues, 19h30

DU 6 AVRIL AU 5 MAI

EXPOSITION « LARMOR-PHOTO »

Espace Culturel les Coureaux et médiathèque
Entrée libre

VENREDI 12 MARS

SOIRÉE JEUX DE SOCIÉTÉ

Organisée par Larmor'Pion
Salle de l'Escale, 18h30
Sur inscription

DIMANCHE 21 AVRIL

LES PUCES DE MER

Organisée par Accolade
Plage de Port-Maria, 13h-17h



SAMEDI 27 AVRIL

JOURNÉE ENSEMBLE POUR LE CŒUR DES FEMMES

Salle des Algues, 10h-18h30

DU 29 AVRIL AU 5 MAI

CONCOURS DE PEINTURE

Organisé par Les Artistes de Larmor
Salle des Algues, 10h-12h et 15h-19h

MAI

LUNDI 6 MAI

DON DU SANG

Salle des Algues
Sur rendez-vous : <https://efs.link/rdv>

DU 7 AU 12 MAI

NATIONAL WINDSURFER

Organisé par la SNL
Pointe des Bagueurs

DU 8 MAI AU 2 JUIN

EXPOSITION SAFARI

par Sylviane Bardou
Espace Culturel les Coureaux
Entrée libre

SAMEDI 11 ET DIMANCHE 12 MAI

BROCANTE

Organisée par l'US Goëlands
Complexe sportif Ar Menez, 8h30-19h
Tarif exposants 28 € la journée,
46 € les 2 jours
Entrée : 2 €

DIMANCHE 12 MAI

THÉ DANSANT

Organisé par le Comité des Fêtes
Salle des Algues, 14h30-19h, 12 €

DU MERCREDI 15 MAI AU SAMEDI 29 JUIN

EXPOSITION, RENCONTRE-DÉDICACE ET ATELIER

LA MAGIE DES LIVRES POP'UP
Médiathèque

VENREDI 17 MAI

SOIRÉE JEUX DE SOCIÉTÉ

Organisée par Larmor'Pion
Salle de l'Escale, 18h30
Sur inscription

DU 18 AU 20 MAI

COURANT D'ARTS

Circuit artistique
Artistes répartis dans différents lieux
d'exposition

SAMEDI 25 ET DIMANCHE 26 MAI

EXPOSITION ARTS CRÉATIFS

Organisée par l'ASCA
Salle des Algues, 10h-12h30 et 14h-17h

SAMEDI 25 MAI

FAITES DU VÉLO

Avenue Général de Gaulle
(ancienne gare routière)

JUIN

DIMANCHE 2 JUIN

INITIATION À LA COMPÉTITION DE LONGE-CÔTE

Organisée par les Givrés de Larmor-Plage
Plage de Toulhars, 9h-14h

SAMEDI 8 JUIN

THÉÂTRE

Organisé par l'ASCA
Salle du Kasino
Troupe enfant à 15h - Troupe adulte à 20h

DIMANCHE 9 JUIN

ÉLECTIONS EUROPÉENNES

DU 11 JUIN AU 9 JUILLET

EXPOSITION « 4 FEMMES PEINTRES, PUISSANCE ET POÉSIE »

Espace Culturel les Coureaux
Entrée libre

DU 14 AU 16 JUIN

EXPOSITION D'ATELIERS CULTURELS

Organisée par l'Amicale Laïque
Salle des Algues

VENREDI 14 JUIN

SOIRÉE JEUX DE SOCIÉTÉ

Organisée par Larmor'Pion
Salle de l'Escale, 18h30
Sur inscription

SAMEDI 29 JUIN

RÉGATE DE BATEAUX EN CARTON

Organisée par l'association Accolade
Plage de Port-Maria, 13h-17h

SAMEDI 29 ET DIMANCHE 30 JUIN

FESTIVAL VIETNAM

Organisé par l'association Vietnam
Bretagne Sud
Salle des Algues

DIMANCHE 30 JUIN

FÊTE DES COUREAUX

Organisée par l'association Accolade
Pointe des Bagueurs et
plage de Port-Maria

JANVIER À
JUIN 2024



@remy_sergerit_

www.larmor-plage.bzh

LARMOR PLAGE

MEILLEURS VŒUX 2024